

Soeurs siamoises séparées avec succès au CHUL

par Richard COTE

Une équipe médicale du Centre hospitalier de l'université Laval a réussi, la semaine dernière, une première à Québec en effectuant avec succès la séparation de soeurs siamoises âgées de trois mois.

Six jours après l'opération, les deux petites jumelles, qui étaient reliées par le périnée et la partie terminale de la colonne vertébrale, reposent dans un état satisfaisant.

"L'opération a duré plus de huit heures et a nécessité la collabora-

tion d'une vingtaine de personnes dont un neurochirurgien, deux chirurgiens pédiatriques, quatre ou cinq anesthésistes et plusieurs infirmières", a affirmé le docteur Louis Levasseur, chirurgien pédiatrique, l'un des participants.

"Elles récupèrent très bien et la reprise de l'alimentation et des activités s'est faite normalement, a-t-il ajouté, la période post-opératoire s'est déroulée comme pour toute autre opération, soit avec quelques petits problèmes contrôlables."

Les fillettes, dont les noms ne seront pas divulgués à la demande des parents, étaient nées, il y a trois mois, dans un autre hôpital de Québec et hospitalisées au CHUL au début de septembre environ.

Cette période d'attente a permis aux médecins de faire des recherches sur des cas identiques à travers le monde et sur le traitement apporté, d'identifier les structures impliquées dans la soudure et, aussi, d'étudier l'évolution des deux bébés.

Ce type de siamois est plus rare que les autres genres, qui ne représentent qu'une naissance sur 75.000 environ et, jusqu'à maintenant, il n'y a eu que 40 cas signalés dans les annales médicales.

Les derniers cas auraient été vus à Pittsburgh, aux Etats-Unis, il y a plusieurs années, et en Angleterre, au milieu des années 60.

Une telle opération ne représente pas de risques beaucoup plus considérables que ceux qui sont encourus

lors de la plupart des autres interventions chirurgicales, mais elle nécessite surtout la collaboration d'un plus grand nombre de personnes et de nombreuses heures de travail.

Dans ce cas-ci, le fait que les deux bébés avaient en commun un bout de colonne vertébrale, un rectum et un périnée a obligé les médecins à faire un partage et à reconstituer un sphincter pour l'un des bébés, à prendre les mesures nécessaires pour obtenir le conduit contenant le liquide rachidien qui était communi-

quant entre les deux parties terminales de colonne vertébrale.

Les médecins estiment que si tout continue de se dérouler comme prévu, les deux bébés pourront retrouver leurs parents d'ici deux mois et faire une vie normale par la suite.

Outre le docteur Levasseur, un autre chirurgien pédiatrique, le docteur Raymond Cloutier, a pris part à l'opération ainsi que le docteur Michel Copty, neurochirurgien, et quatre ou cinq anesthésistes du CHUL.

météo

Ensoleillé aujourd'hui; nuageux et ensoleillé, demain, dans la région de Québec. Gaspésie, Rimouski, Sept-Îles et Gaspé
Les détails page 2

LE SOLEIL

★68 PAGES

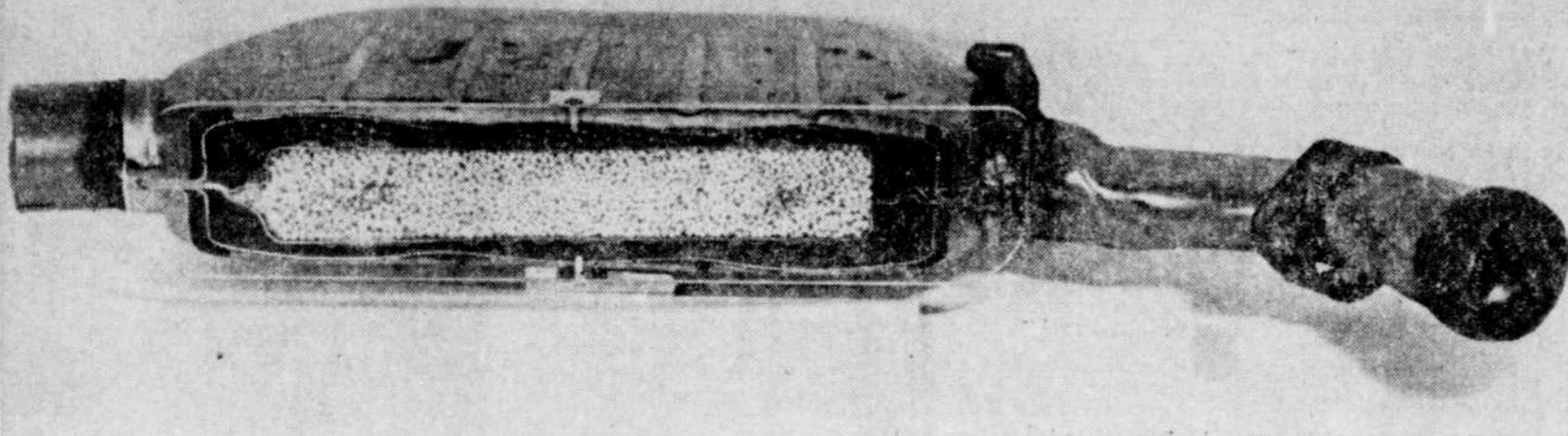
78e ANNEE — No: 236

QUEBEC, MARDI 8 OCTOBRE 1974

PRIX VINGT CENTS



Le convertisseur catalytique



Le convertisseur catalytique, la découverte du siècle? Pas encore, quoi qu'en dise General Motors. Ce "savant" dispositif fonctionne à l'usage exclusif d'essence

sans plomb et doit normalement souffrir toutes les sautes d'humeur du temps pendant au moins 50,000 milles.

Un palliatif et un gadget

par Jacques DALLAIRE

Introduit à grands renforts publicitaires, surtout par General Motors, le convertisseur catalytique, qui, à lui seul, a fait hausser le coût des automobiles 1975 de \$150, n'est qu'un palliatif.

D'abord, ce nouveau dispositif fonctionnant exclusivement à l'essence sans plomb n'a aucun effet sur l'action du moteur ou encore sur sa consommation d'essence. La réduction de la consommation de carburant, l'un des principaux points d'approche publicitaire de GM notamment, résulte surtout des modifications apportées aux réglages du moteur, en particulier au point d'allumage.

Comme le démontrent, par ailleurs, plusieurs études et recherches menées tant aux Etats-Unis qu'au Canada, l'introduction du convertisseur catalytique est loin de constituer "la" solution au problème de la pollution atmosphérique imputable à l'automobile.

Un document de l'American Automobile Association précise en effet, à l'appui d'opinions de maints ingénieurs, que les fabricants d'automobiles ont en quelque sorte couru un risque calculé en optant pour le convertisseur catalytique en 1975.

Il s'agissait bien plus, précise-t-on, de proposer un nouveau fruit de la technologie moderne (entendre ici gadget) satisfaisant aux normes anti-pollution, en apparence fort rigides

aux Etats-Unis. Inutile de s'étendre sur les "restrictions" imposées au Canada, car elles ne sont que le pâle reflet des données américaines.

Une seule option

Le convertisseur catalytique devait normalement être intégré aux véhicules 1974, mais l'administration américaine a souffert un certain délai (on n'en est tout de même pas à un degré de pollution près) pour permettre aux Grands de l'auto de se concerter et de dicter leur option.

Les fabricants ont arrêté leur choix sur le convertisseur catalytique et rien d'autre, ne laissant aucune porte de sortie au gouvernement de l'Oncle Sam. Et ce dernier n'a pas insisté non plus à savoir si l'on avait mis autre chose au point.

Le système

Le convertisseur catalytique épouse sensiblement la forme d'un silencieux. Il est placé sous le véhicule (sous la banquette avant) à la sortie du moteur, pour réduire les émissions polluantes dans le système d'échappement, après que les gaz ont quitté l'engin.

Il renferme une chambre isolante, recouverte d'une mince couche d'aluminium (susceptible de résister au climat québécois durant 50,000 milles), pouvant recevoir les gaz à une température de 1,000 degrés, une fois qu'ils ont quitté le moteur. Cette chambre isolante est remplie de milliers de petites billes de la grosseur des plombs d'une cartou-

che de fusil de chasse, chacune contenant du palladium.

En brûlant les hydrocarbures et l'oxyde de carbone dans le système d'échappement, le convertisseur, par effet chimique, laisse filtrer des émanations de dioxyde ou bioxyde de carbone au lieu du traditionnel oxyde de carbone.

Le palladium a pour propriété principale d'absorber l'hydrogène. Ce métal blanc, qui fait partie de la famille du platine et de l'osmium, était surtout utilisé, jusqu'à maintenant, dans des alliages employés en horlogerie ou pour la fabrication d'instruments de physique. Certains de ses sels servent aussi en photographie.

La santé publique

Cela dit, il n'est pas exclu par ailleurs, que les émanations de bioxyde de carbone nuisent à la santé publique, principalement les personnes souffrant d'asthme, d'autant qu'elles dégageront une forte odeur d'oeufs pourris.

Toutefois, contrairement au oxyde de carbone, le bioxyde de carbone n'a pas d'emprise sur l'hémoglobine de l'organisme humain qui inhale et rejette ses émanations, bien que, ces dernières années, on ait relevé plusieurs cas d'intoxication par la platine et l'osmium, dont le palladium fait partie.

Le débat reste encore ouvert à ce propos, mais quoi qu'il en soit, pratiquement tous les véhicules

vendus aux Etats-Unis seront munis du convertisseur catalytique en 1975.

Au Canada, la législation est moins rigide, mais GM a néanmoins décidé de battre la marche, contrairement à Ford, Chrysler et American Motors.

Les petites voitures GM à moteur de 140 pouces cubes ne sont pas munies d'un convertisseur catalytique, et la compagnie offrira également, pour l'ensemble de ses autres produits des moteurs en option, à cause de l'approvisionnement difficile en essence sans plomb en dehors des grands centres du pays.

Aucun des véhicules de marque Chrysler, vendus au Canada, ne sera doté d'un convertisseur, tandis que Ford écoulera sa production chez nous sans adopter également ce dispositif, sauf pour ses modèles Thunderbird, Lincoln et Continental propulsés par des moteurs de 460 c.v. Il en sera de même pour les Mustang et Pinto équipées de moteurs V-6 de 2,800 cc et des camions pick-up, avec moteur 302.

Autre découverte

Quant à American Motors, aucun de ses véhicules n'en sera muni, car les dirigeants ont l'esprit ailleurs, plus précisément au Japon. Les bonnes idées ne germant pas uniquement aux Etats-Unis, la compagnie Honda Motor, la seule à avoir atteint, jusqu'à maintenant, des normes maximales antipollution, est en train de convertir ses concurrents mondiaux... sans convertisseur!

(Suite à la page 6, 5e col.)

Autre hausse du taux de chômage désaisonnalisé

OTTAWA (PC) — Pour le quatrième mois consécutif, le mois de septembre a été marqué, dans le domaine de l'emploi, par une aggravation, au Canada, du taux de chômage désaisonnalisé, selon les tableaux publiés aujourd'hui, par Statistique-Canada.

Le taux de chômage désaisonnalisé, qui indique la tendance à long terme de l'économie, est passé de 5,3 à 5,8 pour cent.

De plus, Statistique-Canada note que 503,000 personnes se sont retirées de la population active, c'est-à-dire qu'elles ne travaillent pas et en cherchent plus du travail et donc ne sont pas comptées au nombre des chômeurs.

Il y avait 16,000 chômeurs de plus en septembre qu'en août, le taux de chômage réel passant de 4,4 à 4,5 pour cent, pour un total de 431,000 chômeurs.

Enfin, le nombre des personnes employées à temps plein a baissé de 674,000 personnes et celui des personnes employées à temps partiel a augmenté de 186,000.

QUEBEC

En septembre, la population active du Québec comptait 2,608,000 personnes, soit 2,459,000 qui travaillaient effectivement et 149,000 chômeurs.

En coût, la population active composait de 2,605,000 personnes au travail et de 159,000 chômeurs, pour un total de 2,764,000 personnes.

Ainsi, en septembre, le Québec enregistrait 10,000 chômeurs de moins qu'en août, le taux de chômage passant de 5,8 à 5,7 pour cent mais il y avait 156,000 personnes de moins dans la population active soit, en plus de 10,000 chômeurs, 146,000 personnes qui ne travaillaient pas mais ne cherchaient pas du travail et, de ce fait, ne sont pas comptées parmi les chômeurs par Statistique-Canada.

Enfin, la tendance du chômage à long terme s'aggrave au Québec, comme au Canada, pour le quatrième mois consécutif, avec un taux de chômage réel passant de 4,4 à 4,5 en septembre, contre 6,8 en août, 6,7 en juillet et 6,4 en juin.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Quoique en plus mauvaise posture que l'Ontario, qui enregistre un taux réel de chômage de 3,7 pour cent en septembre contre 3,6 en août, le Québec n'est pas aussi atteint que les provinces Atlantiques où le taux de chômage réel est passé de 7,0 à 7,4 pour cent et le taux de chômage

(Suite à la page 6, 5e col.)

L'assurance-auto coûtera plus cher

Toronto (d'après PC) — Le coût des primes d'assurance-automobile sera peut-être augmenté d'environ 15% au mois de janvier, si l'on se fie à une étude en cours sur la tendance des réclamations de pertes. Cette étude doit être complétée à la fin du mois.

Selon un quotidien de Toronto, le "Globe and Mail", cette étude, effectuée par la division des statistiques du Bureau des assurances du Canada, a été provoquée par le total record de \$138,8 millions en pertes payées l'an passé en assurance-auto.

Le journal souligne que les porteurs de primes d'assurance d'assurance attribuent la hausse anticipée des primes aux effets de l'inflation croissante sur les prix des pièces d'auto à remplacer et sur la hausse des frais dans les ateliers de réparation des carrosseries.

Le "Globe and Mail" écrit aussi que les compagnies, d'autre part, estiment que ces changements inté-

rimaires élimineront certaines catégories spéciales d'évaluation pour les voitures équipées de pare-chocs résistants à l'impact.

L'utilisation d'un code de classification pour véhicule unique sur les modèles 1975, au lieu du système de classification multiple qui existait pour les véhicules des années antérieures, ferait monter les primes d'assurance-collision d'environ 20 pour cent.

Les hausses de primes durant l'été ont varié d'une moyenne de 6,3 p.c. en Ontario à 18 p.c. au Nouveau-Brunswick.

L'étude en cours fera la compilation totale des statistiques des accidents d'automobiles obtenues de 186 compagnies-membres, et présentera des chiffres donnant la comparaison des primes perçues avec les réclamations payées pour tous les types d'assurance-auto, écrit encore le journal.

Morgentaler pourrait avoir un nouveau procès

OTTAWA (d'après PC et UPI) — Certains indices donnaient à penser, hier, que la Cour suprême du Canada pourrait ordonner la tenue d'un nouveau procès dans le cas du Dr Henry Morgentaler, qui veut en appeler de sa condamnation pour avoir pratiqué un avortement illégal.

La cour a reporté à une date ultérieure, sans en mentionner aucune, la décision qu'elle doit rendre. Trois verdicts sont possibles dans cette affaire: la Cour suprême peut annuler la condamnation, la maintenir ou ordonner un nouveau procès.

Pour sa part, la poursuite représentée par Me Louis-Guy Robichaud, a demandé que le verdict de culpabilité rendu par la cour supérieure du Québec contre le Dr Morgentaler, soit maintenu.

Fait rare

Selon le juge Louis-Philippe Pigeon toutefois, il est rare que des tribunaux d'appel renversent un verdict de non-culpabilité rendu par un jury et imposent un verdict de culpabilité comme l'a fait la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Morgentaler.

Selon le juge Pigeon, la Cour d'appel du Québec a fait ce que le juge au procès n'avait pas fait, soit retirer la cause des mains du jury.

La cour semble également d'avis que seul un jury pourrait décider si l'avortement pratiqué par le Dr Morgentaler était nécessaire et dans un tel cas, le dit avortement ne constituerait plus un acte illégal.

Dans son plaidoyer à charge contre le Dr Morgentaler, Me Robichaud a soutenu que le médecin n'a fait aucun effort pour se soumettre aux exigences de la loi de 1969 sur l'avortement, lorsqu'il a pratiqué l'avortement qu'on lui reproche en août 1973. Plus précisément, le Dr Morgentaler n'aurait aucunement tenté de soumettre le cas de la jeune fille impliquée dans l'affaire, à l'un ou l'autre des comités médicaux institués dans les hôpitaux de Montréal pour statuer sur les cas d'avortement, selon les exigences de la loi. Au contraire, soutient Me Robichaud, c'est après seulement quelques minutes d'entretien avec la jeune fille, que le Dr Morgentaler a décidé de procéder à l'opération.

Selon le juge Robert Dickson, les faits seraient autres. Il serait évident que la jeune fille a logé plusieurs appels pour rejoindre et consulter des médecins dans des hôpitaux de Montréal mais sans succès. Il serait également évident, selon les dépositions au procès, que la jeune fille avortée, vivant à Montréal des seules ressources de \$200 par mois pour rencontrer ses obligations d'étudiante, vivait dans l'angoisse causée par son état.

Et le juge Dickson se dit d'avis qu'il appartient au jury de se prononcer sur de tels faits et non à la Cour d'appel.

Section 45

Auparavant, Me Robichaud avait encore demandé à la Cour suprême de ne pas appliquer la section 45 du Code criminel comme une défense

contre l'avortement. Agir ainsi, dit Me Robichaud, équivaudrait à ouvrir la porte à l'avortement sur demande.

Cet article dit que toute personne est protégée contre toute responsabilité criminelle dans le cas d'une opération chirurgicale sur une personne et au bénéfice de cette personne, si la dite opération est pratiquée avec compétence et soin.

Il est alors raisonnable de pratiquer l'opération en tenant compte de toutes les circonstances entourant le cas.

S'il s'agit là d'une défense valide contre une accusation d'avortement, soutient Me Robichaud, toute personne, et non seulement un médecin, pourrait pratiquer des avortements.

à lire

Tourisme

La Tunisie, à l'instar du Québec, mise beaucoup sur le tourisme pour son développement économique afin d'équilibrer sa balance des paiements et créer de nouveaux emplois. Claude Tessier arrive de ce petit pays d'Afrique du Nord qu'il a visité avec 20 autres journalistes canadiens. Il explique, dans un premier article, pourquoi la Tunisie se lance dans une grande offensive pour attirer des touristes canadiens. Déjà 300 touristes de la région du Québec auront visité la Tunisie avant la fin de l'année.

— page C-9



Le juge en chef de la cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, a l'heur de ne pas passer inaperçu avec ses déclarations. Le Soleil a voulu mieux connaître cet homme qui a dit vouloir prendre ses distances avec le pouvoir politique, alors même que les tribunaux distribuèrent allègrement des outrages au tribunal. Léonce Gaudreault l'a rencontré à ses bureaux du nouveau palais de justice de Montréal.

— page A-5

Un ordre

La Commission d'enquête sur la liberté syndicale a ordonné au Syndicat des plombiers du Québec, membres de la FTQ, de produire ses états financiers

page E-1

Festival d'automne

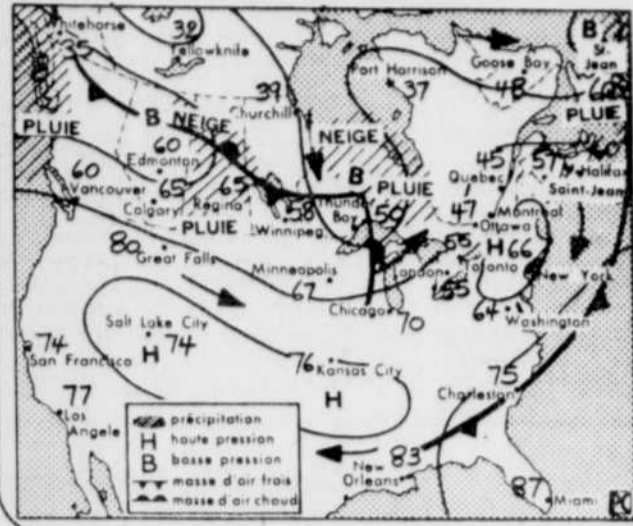
La ville de Rimouski est en fête alors que débute le 5e festival d'automne et déjà des milliers de visiteurs ont envahi la capitale du Bas du Fleuve pour participer aux diverses activités. Mais c'est en fin de semaine que l'on attend le plus grand nombre de Ti-Cousins, alors qu'en plus des expositions artisanales et des danses populaires, se dérouleront diverses compétitions sportives.

page B-1

sommaire

| | |
|----------------------|---------------------|
| A Québec aujourd'hui | E-5 |
| annonces classées | F-2 à F-11 |
| Arts et lettres | E-4, E-5, E-6 |
| Bandes dessinées | F-11 |
| Bridge | F-9 |
| Décès | F-12 |
| Economie-finance | |
| | C-7, C-8, C-9, C-10 |
| Famille | E-3 |
| Feuilleton | F-9 |
| Horoscope | F-10 |
| Mot mystère | F-2 |
| Mots croisés | F-6 |
| Page documentaire | A-5 |
| Patron | F-7 |
| Servi froid | B-3 |
| Sport | C-1 à C-6 |
| Télévision | E-5 |

MÉTÉO



Plutôt clair

Le temps sera généralement ensoleillé aujourd'hui partout au Québec, même s'il y a possibilité de neige en Abitibi et au Lac-Saint-Jean. Demain, les nuages reprendront le dessus mais pour peu de temps. Les chiffres sur la carte indiquent les températures maxima; les autres indications sont valables jusqu'au milieu de la journée.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions de la province de Québec et de la vallée de l'Outaouais émises à Montréal par Environnement-Canada à 2200 hae lundi pour mardi, avec un aperçu pour mercredi. Entre parenthèses, degrés Celsius.

Chibougamau: nuageux, avec chutes de neige ou pluie, ventoux, maximum de 40 à 45 (4 à 7 C.), aperçu pour mercredi: généralement nuageux, possibilité d'averses de neige.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé en matinée, devenant nuageux par la suite, des averses.

maximum, de 40 à 45 (4 à 7 C.), aperçu pour mercredi: généralement nuageux, possibilité de chutes de neige.

Haute-Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean: ensoleillé, quelques passages nuageux, venteux, maximum, de 40 à 45 (4 à 7 C.), aperçu pour mercredi: nuageux et averses.

Outaouais, Montréal: généralement ensoleillé, maximum, près de 50 (10 C.), aperçu pour mercredi: nuageux, puis devenant ensoleillé.

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: généralement ensoleillé et un maximum de 45 à 50 (4 à 7 C.), aperçu pour mercredi: nuageux, puis devenant ensoleillé.

Gaspésie, Rimouski, Sept-Îles, Gaspé: généralement ensoleillé et venteux, maximum de 40 à 45 (4 à 7 C.), aperçu pour mercredi: devenant nuageux, quelques averses.

Laurentides: maximum, près de 45 (7 C.), aperçu pour mercredi: nuageux, puis devenant ensoleillé.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans les principales villes d'Amérique du Nord:

| | Min. | Max. | | |
|-------------|------|------|---------------|----|
| Vancouver | 42 | 59 | Montréal | 49 |
| Edmonton | 46 | 65 | Québec | 52 |
| Yellowknife | 19 | — | Fredericton | 43 |
| Regina | 25 | 32 | Halifax | 52 |
| Winnipeg | 27 | 41 | Charlottetown | 50 |
| Toronto | 47 | — | Chicago | 36 |
| Ottawa | 49 | 50 | Boston | 57 |
| | | | New York | 59 |
| | | | Washington | 52 |
| | | | Miami | 80 |
| | | | Los Angeles | 61 |
| | | | San Francisco | 52 |
| | | | | 69 |

SOLEIL

MERCREDI
Lever 5:54
Coucher 17:10

MARÉE

MERCREDI
Basse 8h05
Haute 13h10
Basse 20h05

Incidents et coups de feu entre bûcherons du Maine et du Canada

AUGUSTA, Maine (PA) — Un incident récent marqué de coups de feu et d'actes de destruction, et d'un affrontement entre bûcherons du Maine et du Canada, ne constitue pas un problème de nationalités, selon le gouverneur Kenneth Curtis.

"Il n'y a réellement pas de sentiments de rancune entre les bûcherons américains et canadiens, dit-il. On ferait erreur en représentant cet incident comme un genre de chicane entre les Etats-Unis et le Canada."

L'incident a fait surface, la semaine dernière, quand le propriétaire d'une compagnie forestière a prié le gouverneur de faire enquête sur une attaque à coups de feu contre un camp de bûcherons dans les bois du nord du Maine. On estime que près de \$50,000 d'équipement forestier a

été détruit en cette occasion.

Le propriétaire a déclaré au gouverneur qu'il craint de nouveaux débordements de violence. "Un problème s'est toujours posé, dit le gouverneur, quand on a permis à des bûcherons

canadiens de passer aux Etats-Unis. Et nous connaissons ce problème encore longtemps".

Mais M. Curtis a souligné que la main-d'oeuvre canadienne est toujours nécessaire dans ce secteur, par le fait que les bûcherons amé-

ricains veulent de moins en moins vivre et travailler dans les camps en forêt.

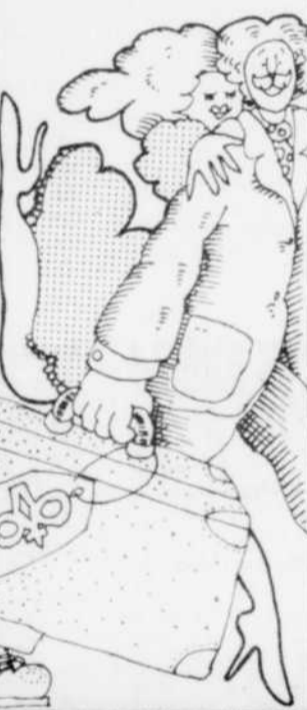
"Les Américains n'aiment plus ce genre de vie loin de leurs foyers," dit-il.

Le gouverneur a envoyé des policiers de l'Etat et un

représentant du département de la Main-d'oeuvre pour enquêter. Pour lui, le conflit sera bientôt résolu sans recourir à plus de violence. A ces pourparlers participent des Canadiens, des Américains et des propriétaires forestiers du Maine.

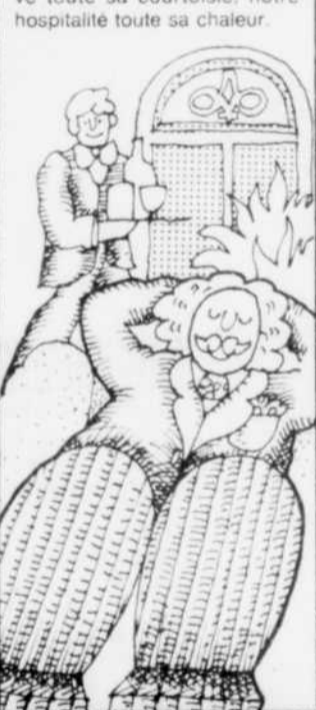
UNE FIN DE SEMAINE

Pendant 3 jours et 2 nuits, l'Auberge et son personnel se mettent à votre entière disposition, discrètement. Vous, vous faites comme chez-vous, et nous, nous vous arrangeons une grande fin de semaine dans vos goûts.



LE GRAND CONFORT

Hôtels construits à la grandeur du Québec, les Auberges des Gouverneurs en respectent aussi les traditions. Pendant votre fin de semaine à l'Auberge, vous constaterez avec plaisir que seul le tarif a diminué, notre service conserve toute sa courtoisie, notre hospitalité toute sa chaleur.



LA SAINTE PAIX

Les Auberges ne sont pas des monastères. Mais si vous songez à une détente totale ou encore à une seconde lune de miel, la paix sera toujours avec vous à l'Auberge des Gouverneurs.



\$URPRISE

Où passerez-vous votre prochaine fin de semaine? A Sainte-Foy ou à Val-d'Or? A Chicoutimi? A Rimouski? A Sept-Îles ou à Sherbrooke? A Trois-Rivières peut-être?

* Comprenant chambre pour 2 personnes (aucune charge pour les enfants habitant la même chambre que les parents), 3 jours et 2 nuits. Une telle fin de semaine est offerte selon la disponibilité des chambres, en tout temps sur réservation seulement.

À la grandeur du Québec, l'Auberge des Gouverneurs, vous propose un seul bas tarif.



40 mariages civils, chaque mois, à Ottawa

OTTAWA (PC) — Des juges des tribunaux de la famille ont décidé d'unir les couples qui désirent un mariage civil, à Ottawa.

Ce service avait été abandonné le mois dernier par les juges des tribunaux provinciaux, invoquant la pénurie de personnel. A Ottawa, il y a environ 40 mariages civils chaque mois.



Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206

Réservés sans frais: 1-800-463-2820

AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec

DEIGNOIR en PASTELS



Séduisant, du lainage (laine alliée au polyester) qui a du moelleux, du douillet. Une taille empire et une longue jupe en biais. Des coutures marquées de velours. Et lavable à part ça! Tailles: TP, P, M, \$35.

SIMONS
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

Quasar™

Présentation d'une nouvelle génération... avec l'unique

"TIROIR A CIRCUITS"

à modules amovibles pour un entretien facile et peu coûteux.

GARANTIE DE 2 ANS SUR SERVICE & MAIN-D'OEUVRE

- Service, main-d'oeuvre et pièces le tout effectué par nos électroniciens experts
- Facilités de paiement
- La garantie chez nous est vraiment garantie

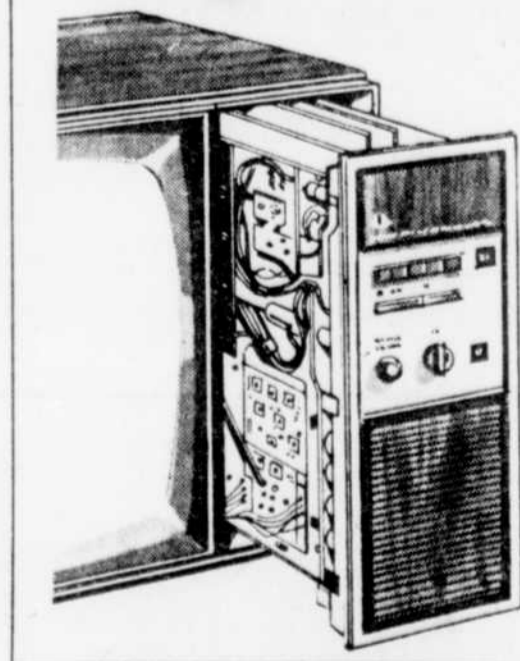


Modèle WP5546LW

TELECOULEUR PORTATIF 20" QUASAR AVEC RADIO AM/FM INTÉGRÉ

- Châssis QS3000 entièrement transistorisé
- Accord couleur Insta-Matic
- Tube-image "Matrix Plus"
- Avec radio AM/FM intégré

(Table à roulettes non incluse)
\$599.00



Modèle WP5538LS

TELECOULEUR PORTATIF QUASAR 20" Avec desserte à roulettes

- Style colonial
- 100% transistorisé
- Accord couleur Super Insta-Matic
- Aussi disponible en style méditerranéen

\$679.95

Québec Electronique Ltée

621 RUE ST-JEAN — TEL.: 529-9261
OUVERT LE JEUDI ET VENDREDI SOIR

Ottawa repense sa politique sur les publications

OTTAWA (d'après PC, UPI) — Le Secrétaire d'Etat canadien, M. Hugh Faulkner, a déclaré hier que la mort du plus vieux magazine canadien, le "Saturday Night", influera sur le sort que le gouvernement réserve aux éditions canadiennes des magazines américains "Time" et "Reader's Digest".

M. Faulkner faisait allusion à

l'intention formulée par le conseil des ministres d'abolir les privilèges fiscaux dont jouissent les annonceurs de ces deux périodiques, alors que les revues canadiennes elles-mêmes ne peuvent compter sur les mêmes avantages.

Le Secrétaire d'Etat a déclaré ne pas considérer pour autant le Time et le Reader's Digest comme les

"villains" dans la triste fin du Saturday Night, mais que ce dénouement l'amène à considérer plus sérieusement le cas des privilèges fiscaux aux deux magazines américains.

C'est hier que le président de la compagnie qui publie le Saturday Night, M. Edgar Cowan, a annoncé la suspension indéfinie de la publica-

tion de ce mensuel en raison de "difficultés financières insurmontables".

M. Faulkner avait déclaré, vendredi, qu'il laissait au Time et au Reader's Digest le soin de prouver que leurs éditions canadiennes profitent au Canada. "S'ils n'y parviennent pas, dit-il, aucune raison ne justifie les exemptions."

Il trouve que quatre pages sur le Canada, c'est bien peu. Il tient compte aussi du fait que Time et Reader's Digest absorbent au Canada plus de \$16 millions de publicité chaque année.

Le conseil des ministres n'a pas encore pris de décision à ce sujet, mais il semble que la plupart d'entre eux veulent abolir ces privilèges, et

la disparition du Saturday Night n'est certes pas de nature à les faire changer d'idée.

M. Faulkner a déclaré hier qu'il annoncerait "très bientôt" la politique de son gouvernement sur le domaine des publications, possiblement avant la fin de l'année.

Le Secrétaire d'Etat a aussi affirmé qu'il prenait en considération les tentatives pour renflouer le Saturday Night, même si le gouvernement canadien a déjà investi \$100,000 dans cette publication, l'an dernier.

M. Cowan, du Saturday Night, a par ailleurs révélé avoir demandé au Time d'apporter une aide financière, mais que son président,

M. Stephen LaRue avait rejeté cette proposition "inappropriée", considérant que "le Saturday Night perd ses lecteurs".

Le Time, de son côté, lance une grande offensive pour essayer de sauver ses privilèges fiscaux. Dans son édition de cette semaine, M. LaRue pose devant le public le problème de la survivance de cet hebdomadaire. Il y déclare que son magazine va cesser de paraître si le gouvernement fédéral lui enlève le statut fiscal particulier pour ces annonceurs. Le Reader's Digest a d'ailleurs formulé la même menace.

M. LaRue donne les grandes lignes d'un mémoire adressé au Secrétaire d'Etat et à d'autres ministres; on le fait maintenant circuler parmi les députés fédéraux, pour presser le gouvernement de conserver toutes les exemptions de taxes dont jouissent les annonceurs dans "Time".

La publicité deviendrait trop coûteuse, affirme cette déclaration de Time, mais qui vaut aussi pour Reader's Digest.

"Sans les revenus provenant de la publicité canadienne dans l'édition canadienne, le magazine devra disparaître, avec perte de millions de dollars de salaires, aussi bien chez Time Canada que chez ses imprimeurs, fournisseurs, etc., sans compter les commissions perdues par les agences de publicité."

Time Canada, Reader's Digest et l'Association canadienne des annonceurs exercent de fortes pressions pour que le gouvernement maintienne le statut fiscal particulier accordé aux deux magazines.

M. LaRue cite un rapport de 1970 d'un comité sénatorial qui avait considéré que l'abolition de l'exemption ne profiterait pas nécessairement aux magazines canadiens. Mais ce comité avait recommandé quand même la disparition du privilège accordé aux deux magazines. Le tirage hebdomadaire de Time est de 550,000.

Annonces
Advenant l'abolition des privilèges fiscaux dont jouissent les revues Time Canada et Reader's Digest, c'est toute l'industrie canadienne de l'édition des magazines qui en souffrirait.

C'est du moins ce qu'a tenté de faire valoir, hier, auprès du gouvernement canadien, M. Thomas Blakely, de Toronto, président de l'Association canadienne des publicitaires. L'intervention de M. Blakely survient au moment où le gouvernement fédéral s'appête à prendre une décision sur les concessions tarifaires dont bénéficient les deux revues concernées.

M. Blakely, dont l'association regroupe 215 publicitaires à travers le pays, est convaincu que l'industrie canadienne d'édition de magazines se portera mieux si les privilèges consentis jusqu'à maintenant à ces deux revues sont maintenus.



Un certain soupir

La solitude se fait étrange volupté, au centre du vaste et austère royaume de l'automne, parfum en fiole de glace. Il y a quelque chose de violent, au royaume

du froid. Terre plus déserte, ciel plus présent. Et on guette le soir qui gagne sur nous de soir en soir, d'étoile en étoile...

La nationalisation de la United Aircraft n'est pas pour bientôt, dit Trudeau

par Donald DOYLE
du bureau du Soleil

OTTAWA — La nationalisation de la United Aircraft — si tant est qu'elle se fasse un jour — n'est pas pour l'immédiat. Le premier ministre Trudeau a en effet considérablement atténué, hier, des propos tenus la semaine dernière, propos qui ont eu pour effet de créer une lueur d'espoir auprès de tous ceux qui subissent ce conflit depuis neuf mois.

Répondant aux questions du leader néo-démocrate Ed Broadbent, M. Trudeau a entre autres affirmé aux Communes que son gouvernement n'a absolument pas l'intention de recourir à la nationalisation de quelque entreprise que ce soit, tout simplement pour mettre fin à un conflit ouvrier.

Le chef du gouvernement canadien a également laissé entendre qu'il n'y a pas lieu de s'exciter, à la

suite de ses déclarations antérieures.

Jeudi dernier, étant interrogé par le député néo-démocrate David Orlikow, le chef libéral avait pris bonne note de la suggestion de ce dernier, à l'effet d'acquiescer à la United Aircraft. De dire M. Trudeau: "Tout ce que je puis dire pour l'instant, c'est que je vais réfléchir à la question du député. Je suis cependant en mesure de l'informer que nous nous sommes penchés sur

la situation de l'entreprise United Aircraft, qui nous préoccupe, et aussi sur le cas d'autres sociétés contrôlées de l'étranger, pas toujours à l'avantage des ouvriers et de la population du Canada."

Hier, M. Trudeau a nuancé ces propos en les plaçant dans une perspective beaucoup plus réaliste, à savoir qu'il considère la proposition du néo-démocrate Orlikow au même titre que toutes celles qui sont formulées par les membres de

l'Opposition. En termes concrets, cela revient à dire qu'il n'est pas prêt d'y donner suite, si jamais il s'y résout.

D'ailleurs, le premier ministre a lui-même déclaré: "Ce serait évidemment une erreur que de prendre pour acquis qu'à chaque fois que j'accepte de considérer une suggestion, celle-ci prendra forme dans la réalité."

Dans un autre ordre d'idées, le premier ministre a refusé, hier, de rencontrer un groupe de représentants syndicaux de la United Aircraft. Le chef du gouvernement a fait valoir qu'il était trop occupé pour leur accorder une partie de son temps.

Les grévistes en ont été quittes pour une brève rencontre avec le ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand. Ils se sont également entretenus avec le chef néo-démocrate, Ed Broadbent.

Ce dernier a affirmé, en fin de journée, qu'il est absolument essentiel que le gouvernement fédéral nationalise cette entreprise. Dans son optique, Ottawa a déjà beaucoup trop investi (\$80 millions) pour laisser cette industrie s'en aller à la dérive.

La coopération franco-québécoise, atout de l'économie occidentale

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, M. Norbert Ségard, a lancé un appel hier à la coopération franco-québécoise "parce qu'elle est un puissant facteur d'équilibre et de stabilité non seulement pour les deux pays mais pour l'ensemble de l'économie occidentale".

à ceux de l'énergie et du transport.

Il a nié, toutefois, les propos que lui prêtait hier Le Devoir et qui ont été repris par plusieurs autres journaux. Pas question, a-t-il dit, de la signature d'un pacte nucléaire France-Canada et de l'achat, par la France, d'un réacteur de type "Candu".

"Il faut attendre"

M. Ségard a précisé qu'une importante étude menée par le Commissariat français à l'Énergie atomique pour le compte de la Société de développement de la baie James est en cours. Mais "il faut en attendre le résultat pour savoir sous quelle forme pratique notre collaboration en matière d'enrichissement de l'uranium pourrait un jour prendre corps".

Il a annoncé, par ailleurs, que le ministre canadien de l'Énergie, M. Donald Macdonald, et lui-même, ont décidé lors de leur rencontre à Ottawa, ces jours derniers, de mettre sur pied sans tarder un groupe de travail qui recherchera des applications précises pour leur coopération dans l'exploitation des ressources énergétiques.

Le souci de la France, a ajouté le secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, est de trouver avec le Canada des points d'ancrage stables, de tisser des liens solides, d'organiser des flux constants qui permettront demain aux deux pays de résister à la tourmente, de vivre ensemble "dans la même concorde... et dans le même Concorde!"

Encore plus loin

En ce qui concerne le Québec, M. Ségard a affirmé qu'il a déjà beaucoup réalisé avec la France mais que ces efforts communs doivent être renouvelés et portés bien plus loin.

"M. Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce, m'a rappelé ce matin les grandes réalisations que le Québec entreprend pour ses communications, l'urbanisme de Montréal, la production d'énergie, le développement de son potentiel forestier, minier et industriel. Je crois que la France peut y trouver de quoi manifester sa volonté d'enraciner économiquement ses liens avec le Québec, comme je le dirai dans quelques instants au premier ministre Bourassa qui me fait l'honneur et le plaisir de me recevoir", a déclaré M. Ségard.

L'homme politique a également formulé le voeu que les relations qui se sont développées entre la Fran-

ce et le Québec s'étendent "à tous les partenaires canadiens".

Pour équilibrer et stabiliser

Le fait qu'à ses yeux la coopération franco-québécoise constitue un puissant facteur d'équilibre et de stabilité est extrêmement important pour M. Ségard. La France, a-t-il expliqué, est certes devenue le troisième pays exportateur du monde. Elle s'est engagée dans une politique d'industrialisation vigoureuse qui la transforme chaque jour. Mais ces transformations mêmes la rendent plus vulnérable et plus exposée aux influences extérieures qui, aujourd'hui, sont loin d'être toutes favorables.

Ainsi, a-t-il poursuivi, l'Europe de l'Ouest se débat au milieu de difficultés économiques et politiques croissantes. La crise de l'énergie a frappé la France de plein fouet, ravivant l'inflation et creusant le déséquilibre de sa balance commerciale qui atteint actuellement \$400 millions par mois et qui sera très difficile à redresser.

Il espère un accord

Le ministre Alastair Gillespie, qui avait précédé l'homme politique français au micro, a souligné que la dépendance économique du Canada à l'endroit des États-Unis ("une dépendance sans équivalent") a poussé notre pays à diversifier tant nos marchés que nos produits d'exportation.

Il a insisté pour dire que c'est avec un intérêt croissant que le Canada regarde vers la Communauté économique européenne et sa clef de voûte, la France. Ce qui explique le voyage prochain du premier ministre Trudeau à Paris et Bruxel-

les, les voyages qu'ont déjà accomplis plusieurs ministres canadiens (dont lui-même) et la présence, en Europe de l'Ouest, de tiers des fonctionnaires du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, qui sont en poste outre-mer. En outre, près de 40 p.c. du budget du ministère consacré aux foires et missions commerciales sera destiné au cours de l'année financière 1975-76.

M. Gillespie espère qu'un accord commercial bilatéral entre le Canada et la Communauté économique européenne naîtra du voyage de M. Trudeau. Un tel accord, a-t-il précisé, serait de caractère non préférentiel et n'ouvrirait pas la porte à des concessions tarifaires mais nous espérons qu'il résulterait de consultations mutuelles encore plus étroites. "Il serait accueilli avec beaucoup de joie ici."

Un accroissement, mais lent

Le ministre a noté qu'au cours de la dernière décennie, le commerce franco-canadien a augmenté d'environ 13 p.c. par année et que, de 1969 à 1972, cet accroissement s'est élevé à 22 p.c. par année. Puis il a augmenté de 34 p.c. en 1973, totalisant presque \$538 millions.

Ces chiffres, a-t-il conclu, témoignent de l'évolution continue des échanges commerciaux franco-canadiens mais demeurent vraiment insuffisants: ils ne représentent qu'un peu plus de 1 p.c. de nos marchés d'exportations.

La Mission d'études française, qui était à Québec samedi dernier, à Montréal hier se rend à Toronto aujourd'hui et terminera son périple dans la métropole vendredi.

Service de Rencontre
ANNA
Tél.: 525-4631
Service de Distinction

Crédit Foncier

Fondé en 1880
Société de prêt sur premières hypothèques
Actif \$517 millions
Capital et réserves \$61 millions

11%

Obligations 5 ans
Intérêts semi-annuels
Montant minimum \$500

1135, Chemin St-Louis, Québec,
(418) 681-0277 (M. J. Arsenault)

Frais vires acceptés

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

à vendre

COMMERCES

RESTAURANT

Bar-salon, discothèque. Occasion exceptionnelle pour investisseur sérieux. Comptant \$50,000. 25 milles Québec, sortie future autoroute. Très moderne et bien équipée. Clientèle établie.

EPICERIE LICENCIÉE

ET BOUCHERIE

Site recherché dans un endroit select. Affiliée à une chaîne progressive. Possibilités illimitées d'augmentation. Prix réaliste.

EPICERIE LICENCIÉE

BOUCHERIE ET

QUINCAILLERIE

Affiliée à RONA, incluant logement 8 pièces. 15 milles Québec. Commerce prospère depuis 50 ans. Idéal pour opération familiale. Raison de vente: maladie.

ATTENTION

REMBOURSEURS!

Commerce de remboursement avec raison sociale reconnue. Personnel qualifié. Prix et conditions pour vendre.

CAMPING

Avec salle à manger, bar salon et piscine. Banlieue de Québec. Opération à l'année, 122 sites. Conditions intéressantes.

Guy Paré
653-0771 (rés.)
Alexandre Hamel
527-9181 (rés.)
683-2103 (bur.)

MORIN & ASSOCIÉS COURTIERS INC.

Pas d'assemblée nationale des Indiens

OTTAWA (D'après PC) — Les représentants élus des peuples indiens n'ont pas tenu ce qui devait être une assemblée nationale, telle que l'avaient annoncé les leaders des militants indiens qui occupent un édifice à proximité du Parlement d'Ottawa.

La rencontre, prévue pour 7 heures hier soir, avait été annoncée comme "la première assemblée na-

tionale des peuples indiens" par les chefs de la caravane qui a marché sur le Parlement, le 30 septembre.

Peu après 9 heures, un porte-parole des Indiens a annoncé aux journalistes qu'il y aurait une conférence de presse vers 10 heures, mais il a refusé de commenter l'annulation de la rencontre de 7 heures.

éditorial

Fais ce que dois

Le français au Canada

Le gouvernement fédéral d'un côté, celui de l'Ontario de l'autre viennent, de diverses façons, de réitérer leur intention d'accroître la présence du français, soit au niveau fédéral, soit à celui de l'enseignement. Progressivement, souvent trop lentement, le reste du Canada prend une conscience accrue de la nécessité d'adopter des mesures pour assurer la vigueur du fait français en ce pays. Asseoir plus solidement les fondements des deux grandes cultures canadiennes est une nécessité si on veut que le Canada réalise en tant que nation ses virtualités historiques et politiques. C'est donc là un phénomène qui dépasse le strict plan culturel.

Comme il l'avait fait à la suite des élections générales de 1972 — mais de façon alors plus agressive, l'élection d'un gouvernement minoritaire étant partiellement attribuée à un ressac contre le "French power" —, le premier ministre Trudeau a consacré son premier discours consécutif à l'adresse au discours du Trône aux deux langues dans les institutions fédérales. Le premier ministre a été explicite. Il s'agit de créer une situation irréversible, de telle sorte qu'à tous les stades des institutions fédérales la présence du français et des Canadiens de langue française soit acquise en profondeur de manière à ce qu'elle reflète véritablement nos deux communautés linguistiques.

L'offensive en ce sens avait été entreprise sous M. Pearson, par la création de l'école des langues (1964) qui visait à faire en sorte que les Canadiens de langue française puissent être servis dans leur langue maternelle au fédéral. En 1968, l'arrivée au pouvoir de M. Trudeau a continué et cherché à amplifier cette politique. L'un de ses objectifs est de créer des unités de travail de langue française en plus grand nombre. On cherche également à attirer plus de Canadiens français dans la fonction publique fédérale. Leur seule présence contribuerait, en effet, à y créer cette impulsion en faveur du français comme seconde langue d'usage dans les institutions fédérales.

Le gouvernement de l'Ontario, pour sa part, a mis sur pied un comité gouvernemental qui vient de faire connaître ses recommandations en faveur d'un enseignement plus étendu et de meilleure qualité dans les écoles de cette province. On suggère de commencer l'apprentissage du français langue seconde dès le jardin de l'enfance et le premier cycle du cours élémentaire. A compter de la septième année, le français devrait être enseigné trois heures par semaine aux jeunes anglophones de la province voisine.

L'affaire du blé

L'affaire du blé américain vendu à l'URSS indique une fois de plus qu'il est difficile de transiger normalement avec des pays communistes, notamment la Russie soviétique. L'administration Ford vient en effet de suspendre indéfiniment la livraison de 91 millions de boisseaux de maïs et de 34 millions de boisseaux de blé à l'Union soviétique en raison de ces difficultés; d'abord, on affirme que ces ventes se sont faites de façon anormale, puis elles ont été une cause d'inflation, enfin le gel et la sécheresse de cette année dans plusieurs Etats américains risquent de créer des pénuries dans ce domaine et une nouvelle flambée des prix.

Les ventes de céréales à l'URSS et à la Chine rouge ont d'abord été l'initiative du Canada sous le régime Diefenbaker. Ce ne fut pas sans mal. On se souvient qu'il s'ensuivit des tiraillements dans les relations diplomatiques canado-américaines, les conservateurs au pouvoir à Ottawa allant jusqu'à rappeler l'ambassadeur du Canada à Washington. Entre-temps l'affaire du blé avait été empirée par l'affaire des missiles chargés de bombes nucléaires. Il en résulta la décomposition du régime Diefenbaker; il se fit battre aux élections suivantes par les libéraux de Pearson qui laissèrent entrer les missiles Bomarc. Par la suite, ce seront les libéraux de Trudeau qui les retourneront aux Etats-Unis.

Washington en vint ensuite à laisser les agences américaines de blé conclure des ventes de céréales à l'URSS. Mais il s'est glissé des procédés douteux que l'administration Ford a tenu à tirer au clair. Par ailleurs, on s'est aussi aperçu que Moscou achetait ces céréales américaines pour en faire commerce et les revendre avec profit à d'autres pays. C'est aussi ce qui se produisit avec les céréales canadiennes. Les ventes gigantesques à l'Union soviétique et à la Chine ne pouvaient pas ne pas avoir un impact sur les prix aux consommateurs, si elles faisaient l'affaire des producteurs. Tout en se répercutant sur le comportement

En 1973, le français était déjà au programme, du moins en tant qu'option, à l'élémentaire de toutes les provinces canadiennes sauf la Saskatchewan. Mais faute de professeurs suffisamment formés pour l'enseignement de la langue seconde, l'enseignement ne donnait que des résultats limités. Le ministre de l'Education de l'Ontario, M. Wells, a précisé à la suite des recommandations du comité gouvernemental que la mise en application de celles-ci entraînerait de fortes dépenses. Le Québec ayant actuellement un surplus de professeurs aux niveaux élémentaire et secondaire, l'occasion n'est-elle pas favorable à ce que l'Ontario puise dans ce réservoir en vue de l'enseignement du français aux élèves anglophones de cette province?

Le français étant une langue très marginale en Amérique du Nord, les pressions naturelles en faveur de cette langue chez les 240 millions d'anglophones restent étroitement circonscrites. N'empêche que, pour cette raison, c'est un devoir national pour le Canada de faire des efforts supplémentaires pour protéger le français. Il faut asseoir sur des fondements solides nos deux langues et nos deux cultures. En revanche, ce n'est pas parce que les forces économiques et sociales en Amérique du Nord agissent largement en faveur de l'anglais qu'il faille brimer ici les droits de la minorité de langue anglaise. Ce serait là mal concevoir la coexistence nécessaire de nos deux grandes cultures.

Les nations ne se fondent plus et ne peuvent plus se fonder sur le principe anachronique des nationalités, qui amènerait une fragmentation suicidaire des Etats dans le monde. La conséquence logique du refus d'ériger la nation sur le seul groupe ethnique est que l'Etat doit assumer ses responsabilités vis-à-vis de la diversité de ses groupes culturels.

Au Canada, cette responsabilité n'est pas exclusivement liée à un devoir à l'endroit de l'une de nos deux nationalités historiques (la française). Il en va de l'identité nationale elle-même qui, pour subsister dans toute sa force et son extension, doit englober un fait français vigoureux.

Face au géant américain le double caractère culturel de ce pays est le meilleur atout que possède le Canada pour réaliser ses propres virtualités nationales. Il n'est pas question de nationalisme mais d'un souci normal de sa propre identité. Cette volonté ne doit pas être seulement l'apanage du Québec, mais également du gouvernement central et des autres provinces. Elles aussi ont intérêt à ce que le phénomène culturel français soit bien vivant en ce pays.

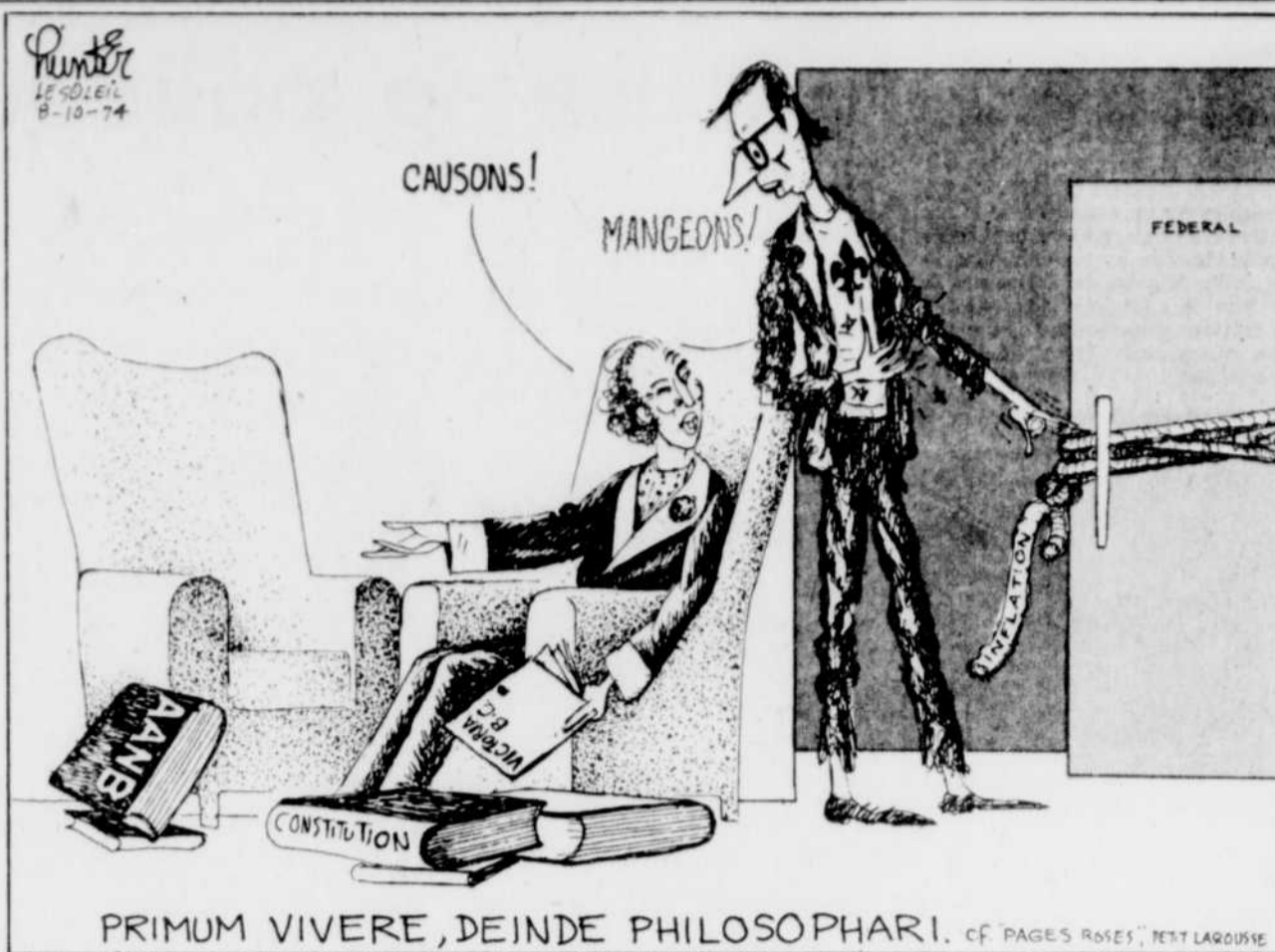
Gilles BOYER

de l'économie américaine, ces ventes avaient également été la cause de sérieuses perturbations sur le marché mondial. Moscou payait avec de l'or, de telle sorte que le marché des changes lui aussi s'en trouvait contorsionné.

De fait, ces transactions se faisaient sous le signe de la détente internationale, de façon plus positive pour l'URSS que pour ses adversaires en puissance. Elles créaient pour le marché intérieur des pays concernés des poussées inflationnistes qui en définitive se traduisaient par de nouvelles difficultés sociales. Les mauvaises conditions climatiques de cette année vont-elles amener les grands pays producteurs de céréales à rajuster leur comportement? En suspendant la livraison d'un contrat d'environ un demi-milliard de dollars, les Etats-Unis pensent surtout qu'il en résultera une baisse des prix sur le marché domestique. Puisqu'il y aura plus de céréales à offrir, il y aura moins d'intensité de la demande.

L'affaire du blé a quelque chose comme la couleur d'une crise politique à Washington; les réunions se succèdent sans interruption à la Maison-Blanche entre les producteurs, les intermédiaires et le gouvernement. Les commissions sénatoriales, notamment celle du sénateur démocrate Jackson qui s'est occupé activement de l'affaire du blé, il y a deux ans, vont se mettre à la scruter de nouveau. Pour Washington, l'affaire du blé a des ressemblances avec l'affaire du hockey pour les Canadiens. Dans le contexte de la détente, ils estiment qu'ils ont été joués par l'autre partie. Peut-être la dernière série "amicale" offre-t-elle en fait la fiche: trois victoires, deux défaites et trois nuls pour l'équipe du Canada, les transactions étant faites dans les vraies règles du jeu! Mais il y avait l'intérêt des producteurs et celui des consommateurs à ajuster l'un à l'autre. Cela ne peut jamais servir les deux camps à la fois, dans la même mesure. Il y en a toujours un qui en profite plus que l'autre.

A. TREMBLAY



L'opinion du lecteur

Manifeste au nom des 900 signataires d'une pétition contre l'abolition du célibat...

Les signataires de ce Manifeste interprètent le geste de ceux qui, près d'un millier, ont signé une pétition contre l'abolition du Célibat, veulent simplement dire qu'ils croient en une lutte contre la décadence morale à partir de la propagande pour l'abolition du célibat - laquelle reprend après à peine deux ans - et que par ailleurs, d'une façon analogue, ils croient à la restauration chrétienne de notre peuple sur la base de l'institution sacerdotale réintégré dans un esprit de bonne foi et de bonne doctrine. Ce qui donne amplement valeur à la justification de leur attitude.

1) C'est dans le contexte d'un érotisme universalisé que s'est inscrit le nouvel assaut donné au célibat pour obtenir droit de cité et étendre sa colonisation jusqu'aux approbations finales.

2) Cette crise morale pour une part de notre clergé est une crise de foi, d'autorité, de finalité et d'espérance. On avait cru que la terre paraissait vile quand on regardait le ciel et que le mal rendait la vertu morose. Cette idée s'estompe quand on ne parvient pas à définir le bien au sens moral et religieux. Ce serait une indispensable nécessité même pour notre vie sociale et nationale.

3) Il s'est créé une passivité, une non résistance aux forces de gauche d'où un climat anti-religieux et antimoral a pris jour. Ce libéralisme tyrannique a favorisé l'affrontement aux directives romaines par des Conseils diocésains, des groupes de clercs. Des prêtres ont demandé leur réduction à l'état laïc. Les démons de Dostoïevski semblaient naguère une fantasmagorie. Ils se sont infiltrés là où on ne l'imaginait. Est-ce le règne d'"iniquité" dont Donoso Cortés annonçait l'avènement, à partir de l'homme du péché?

4) Le fléau de la pornographie et de l'immoralité a dégénéré en licence sexuelle. N'ayant pas été flétrie par notre épiscopat, elle a conquis droit de cité et étend son incitation jusqu'à l'élément sacerdotal. Et la cause qui a préparé cet avènement fut une culture de gauche, une sensibilité de gauche, une morale de gauche pour constituer la gauche unie et totale. Elle devient l'opposition officielle qui accapare l'influence déterminante au profit de toutes les ambitions.

5) Est-il exagéré de voir l'univers idéologique que l'on a voulu neutre par la catéchèse, par la pastorale, par l'éducation, par la culture, par le social, par le politique dégénéré, sous le scientisme matérialiste, en une société moralement permissive, sans que des clercs aient eu besoin d'un dessin pour demander la libération sexuelle. Au lieu de livrer le combat nécessaire, ils ont accepté le gauchisme, l'ont institutionnalisé, comme première phase de décomposition.

6) En raison de l'incitation à un avilissement moral plus grand, une politique pour l'abolition du

célibat devient, par le climat ambiant, invitation pour la contraception, l'avortement, le divorce, l'euthanasie, accentuant la décadence morale et la dérive de notre peuple.

7) A toute époque, le pourrissement dans la luxure accélère la décadence et accompagne la fin des nations et des civilisations. C'est un fait central et non marginal. La luxure corrompt tout, avant de tout ruiner. On a peine à croire qu'elle préserve les portiques les plus réservés. Elle travaille à la ruine de l'Eglise comme une nouvelle Renaissance et à l'assassinat de notre nation française.

8) La morale individuelle ou collective a fonction architectonique. Elle soutient le spirituel et le social. Elle doit trouver son axe et son rôle dans la finalité même de l'homme et assurer la purification et la régénération de notre société. Politique morale et politique spirituelle sont unies dans la pensée et l'action. Elles constituent cet univers idéologique chrétien. C'est donc que se refonde pour notre peuple la nécessité de recouvrer sa particulière fidélité à sa vocation chrétienne.

9) Il serait hideux de penser qu'av la présumée "mort de Dieu", l'idée de la personne humaine conçue à l'image de Dieu serait elle-même dévitalisée et sortie de l'orbite de sa dimension totale. L'on ramènerait finalement la thèse nietzschéenne à sa pire conclusion, comme à la confusion la plus néfaste. C'est la gloire d'une libération aussi infantile et farfelue.

10) Nous nous refusons à reconnaître l'être moral exsangue, méprisant le Décalogue et privé de son environnement chrétien. En face du glissement général, l'absurde insignifiance serait de continuer à se mettre à la remorque de l'événement et de lui conférer l'estampille de la validité. A force de vivre en matérialisme, on en vient à imaginer que la crise de l'érotisme va dans le sens de notre histoire religieuse et nationale.

11) Ainsi on aura le double génocide de notre groupe ethnique français et catholique. Le meurtre biologique et spirituel du Canada français. Le libéralisme gauchiste de l'esprit de jouissance contre l'esprit de sacrifice, c'est lui qui organise scientifiquement le mirage à rebours d'une prétendue survivance plus intense avec sa politique de libération. C'est aujourd'hui, à partir de l'événement moral que notre situation historique chrétienne doit changer, parce que celle-ci conditionne tout. C'est au moment où nous refusons la féodalité de l'érotisme en sortant du phénomène central de toute décadence que nous modifions le cours des événements où nous sommes enlisés.

12) On ne peut nier que les équivoques et les impasses de la crise actuelle sont également reliées aux aspects religieux et social du sacerdoce et de sa fonction

vitale et essentielle à l'intérieur de l'Eglise et de la société elle-même, pour que l'Eglise demeure au service du peuple des "pauvres", au sens évangélique. C'est qu'on ne peut évacuer à l'intérieur de la Cité l'adoration et le sacrifice, ces fonctions originelles nécessaires ici-bas, mais qui s'achèvent en vie éternelle au-delà des cités terrestres.

C'est pourquoi le sacerdoce doit être maintenu dans son authenticité, parce qu'il est "élément constitutif d'une Cité..." du monde d'aujourd'hui.

C'est pourquoi dans la pensée du bien commun à conserver qui s'étend au-delà des requêtes variables de la conscience, mais dans un ordre moral à respecter, de même, dans la pensée du bien commun spirituel reliée comme à l'un de ses principaux éléments à la fonction sacerdotale dans le grand courant de la vitalité et de la créativité de notre civilisation - fonction sacerdotale considérée dans sa dimension totale et dont la mission est d'apporter et de témoigner de cette vie éternelle -, alors nous

disons NON à la dérive de l'érotisme allant jusqu'à la suppression du célibat, au matraquage frontement contre les directives romaines par ceux qui utilisent les mass-média pour leur propre combat. Nous demandons effectivement leur démission.

Dans son faux et implacable dogmatisme, l'érotisme a franchi le cap du paroxysme. Sa régression est devenue obligatoire - seuls les utopistes de la psychologie érotique se refusent à le croire - du fait que le massacre de la vie et des âmes par le génocide biologique et spirituel est devenu une éventualité pour notre peuple français et catholique. Continuer en ce sens serait poursuivre un objectif criminel.

Louis H. Sidaeu, Bernadette Daigle, Lorenzo Bouchard, ptre, Thérèse Fortier, Gérard Fortier, Gisèle Savard, Martial Daigle, Henri Dubuc, Alcide Mineau, Mlle Y. Bervier, Achille Larouche, Waterville.

Pour l'arbitrage des prix

Des dizaines de milliers de travailleurs faisaient confiance à leur leader Jean Marchand, alors qu'il était chef syndical. Je fus celui qui avait confiance en cet homme ce surhomme aux yeux de plusieurs, parce que pendant douze ans, il préconisait l'arbitrage des prix, un organisme non manipulé par la finance comme semble l'être la Commission dirigée par madame Plumtre, mais un système d'arbitrage qui aurait mis un frein (stop) aux hausses de prix imposées par les monopoles sous prétexte, entre autres, des augmentations de salaires.

Les salaires ont toujours suivi les augmentations de prix; jamais le contraire ne s'est produit. Monsieur Marchand, devenu ministre, était conscient du cercle vicieux de réclamer des augmentations de salaires pour rattraper les prix, c'est pourquoi il voulait, du temps qu'il était chef ouvrier, que le gouvernement établisse un système d'arbitrage des prix, selon une formule conçue par un économiste de renom, l'actuel sénateur Maurice Lamontagne. Les syndicats avaient endossé cette formule d'arbitrage des prix que monsieur Marchand suggéra au gouvernement durant douze ans.

Lorsque monsieur Marchand décida de faire le saut en politique avec deux de ses confrères, messieurs Pierre-Elliott Trudeau et Gérard Pelletier, fermant le trio des "trois colombes", les travailleurs surtout les syndicats qui s'étaient fait écouter les oreilles pendantes pendant douze ans par les discours enflammés de leur chef sur l'urgence d'instituer un système d'arbitrage des prix, ces travailleurs, dis-je, l'ont élu au Parlement d'Ottawa, endroit par excellence pour que monsieur Marchand mette en application sa formule logique. Mais il devint ministre et ce fut un mutisme complet à la grande déception des travailleurs qui l'avaient élu.

Il serait plus que temps que les travailleurs s'unissent pour réclamer de leurs unions une intervention auprès de l'honorable Jean Marchand pour qu'il établisse son système logique d'arbitrage des prix. Si monsieur Marchand se défend que les augmentations de prix sont le cheval de bataille des unions pour demander des augmentations de salaires, les travailleurs syndiqués devraient lui réapprendre que les augmentations de salaires se répercutent dans les prix qui vont être de nouveau augmentés; non seulement cela, le gouvernement va venir chercher en impôts un bon pourcentage des augmentations de salaires, de sorte que les travailleurs seront dans une situation pire qu'auparavant.

Ce qui reste incompréhensible, du moins pour le soigné, c'est de constater que les travailleurs ont réélu monsieur, pardon l'honorable Jean Marchand, malgré son reniement des positions qu'il avait prises durant douze ans. Aurait-il abusé des travailleurs durant tout ce temps pour se faire un tremplin politique? Au lieu de l'arbitrage des prix, le gouvernement a institué une commission des prix et des revenus. Comme ce n'était pas la formule espérée, les centrales syndicales ont refusé d'y participer. On a présentement une certaine commission dirigée par une dame Plumtre, qui jette les hauts cris, mais les hausses de prix continuent...

Le parlement est en session à Ottawa. La hausse du coût de la vie sera à l'ordre du jour. Les centrales syndicales, toutes puissantes qu'elles sont, devraient faire pression sur l'honorable Jean Marchand pour que la Commission Plumtre soit remplacée par un régime d'arbitrage des prix.

Maurice Dussault, 26, boul. des Alliés, Québec 3

au-delà de l'événement

"(...) la cour supérieure ne doit pas prêter son autorité à l'écrasement d'une masse de citoyens par l'amende et la prison. Dans les circonstances qui prévalent actuellement, la cour, qui doit toujours user de son pouvoir répressif avec circonspection, ne doit pas collaborer à un geste voué d'avance à l'échec et impropre à résoudre un conflit qui relève maintenant, depuis un certain temps, de l'autorité politique." (1)

(1) Le Soleil, 18 septembre 1974, page 5.

Un juge tranquille au milieu des convulsions sociales

Depuis sa nomination, il y a un an, à la tête de la cour supérieure du Québec, le juge en chef Jules Deschênes n'a pas cessé d'étonner par ses interventions publiques, peu conformes à celles auxquelles nous avons habitués ses prédécesseurs.

C'est son dernier jugement par lequel il refusait, contre toute attente, de condamner pour outrages au tribunal un groupe de syndiqués du transport en commun de Montréal, qui a amené Le Soleil à interroger récemment le juge Deschênes à ses bureaux, au nouveau palais de justice de Montréal.

On connaît très peu cet homme de loi qui vient de courtoisier l'un des mécanismes judiciaires largement utilisés par les employeurs pour régler les conflits avec leurs employés.

Il a accédé à la magistrature en mars 1972 comme juge en chef de la Cour d'appel du Québec, soit un an et demi avant que le gouvernement canadien ne le nomme juge en chef de la cour supérieure. Agé de 51 ans, il a à son dossier vingt-cinq ans de pratique du droit, dont un certain nombre de mandats de procureur pour des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux.

De caractère affable, il donne une image presque sympathique de la magistrature.

S'il accepte facilement de faire des commentaires permettant de faire connaître ses opinions sur diverses notions générales comme l'administration de la justice ou son implication sociale, il refuse méthodiquement d'aborder toute question reliée de près ou de loin à ses jugements.

Il s'est même empressé de faire une mise en garde dès le début de l'entrevue. "Ces jugements parlent par eux-mêmes et je ne voudrais pas que quelque remarque que je fasse aujourd'hui semble s'appliquer à des cas particuliers."

Rappelons deux de ces jugements.

• Il y a plus de deux ans, soit plusieurs mois après la crise ouvrière de mai 1972 qui avait secoué le Québec, le juge Deschênes avait confirmé avec quatre autres collègues de la Cour d'appel du Québec la sentence d'emprisonnement imposée par la cour supérieure aux trois chefs de centrales ouvrières pour avoir défié une injonction ordonnant le retour au travail des employés de la fonction publique. Dans ce même jugement, la Cour d'appel avait maintenu les amendes contre de nombreux chefs syndicaux impliqués dans le front commun tout en diminuant cependant leur peine d'emprisonnement.

• En septembre 1973, siégeant comme juge de la cour supérieure, M. Deschênes avait rejeté une requête de la CEQ réclamant du gouvernement québécois \$1.200.000 représentant une offre faite aux enseignants à la "table centrale" de négociations, mais n'apparaissant pas dans le décret de décembre 1972 tenant lieu de convention collective. Jugant que la "table centrale" de négociations du front commun de la fonction publique n'avait jamais eu d'existence légale, M. Deschênes décida que la CEQ ne pouvait se prévaloir de ces dernières offres pour réclamer du gouvernement ce montant de plus d'un million de dollars.

Une entrevue de Léonce Gaudreault



Les injonctions et la politique

C'est l'une des caractéristiques des conflits sociaux que de provoquer des remises en question profondes des règles qui régissent les institutions sociales ou en faisant ressortir leurs contradictions qui, en temps de paix sociale, n'apparaissent pas aussi clairement.

Ainsi en est-il de la mécanique des injonctions.

Entre le jugement touchant le transport en commun à Montréal et celui qui a entériné l'emprisonnement des trois chefs ouvriers, il y a des différences de contexte. Le conflit impliqué dans le premier jugement n'avait pas la même charge explosive (même si, potentiellement, il pouvait receler la même charge) que celui du front commun de 1972. Il y a aussi le fait que, dans le cas récent de la grève du transport, le juge Deschênes est intervenu avant que les condamnations pour outrage au tribunal ne soient prononcées alors que dans l'autre, il est intervenu après le fait.

Les deux situations ont eu cependant un dénominateur commun, l'injonction.

Les deux conflits revêtaient également un caractère nettement politique.

Au cours de la crise de mai du front commun, le ministre du Travail, M. Jean Cournoy, avait été pratiquement le seul — outre les syndiqués eux-mêmes — à reconnaître la dimension politique du conflit. Aujourd'hui, dans le cas du transport en commun, c'est un juge qui consent à le dire.

Le refus du tribunal d'adopter, cette fois-ci, aveuglément l'attitude juridique de la CTCUM a sans doute contribué à hâter un règlement négocié d'un conflit et évité une dégradation sociale de la situation. Il aura peut-être comme autre conséquence d'obliger l'Etat à modifier les règles du jeu dans les conflits ouvriers en retirant cette arme disproportionnée — et rendue à toute fin inutile par la résistance ouvrière — dans l'arsenal des tactiques des relations de travail.



"Le règne du droit"



Photos Michel Proulx

"Tant et aussi longtemps que les groupes vont demander aux tribunaux d'intervenir pour se prononcer sur le droit de chacun, c'est le règne de la loi qui prévaut.

"Et dans une société civilisée, il faut espérer que le règne du droit va se maintenir et non pas l'anarchie dans la rue. Il faut craindre le jour où des groupes de citoyens auraient perdu foi dans l'organisation judiciaire — ce serait une perte dans l'édifice social en général — et où ils diraient: "Prenons notre justice dans nos mains et organisons nos tribunaux populaires".

La société québécoise n'en est pas là.

Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, ne manifeste d'ailleurs aucune véritable inquiétude à ce sujet.

Il ne s'inquiète pas non plus du fait qu'en période de crises sociales (octobre 1970, mai 1972), les tribunaux soient assaillis de toute part et fassent l'objet de critiques.

— Il n'est pas étonnant que, dans une société tranquille où il ne se passe rien, les tribunaux se concentrent sur des litiges de nature privée (clôture, héritage, accident). Mais à partir du moment où la société devient plus agitée et soulève des conflits qui prennent une allure plus publique, à ce moment-là, ce ne sont peut-être plus des individus, mais des groupes qui semblent avoir des intérêts en cause et qui cherchent les moyens de les faire valoir, les protéger et les faire sanctionner.

Le juge Deschênes signale que les individus, dans les litiges privés, s'accrochent assez bien des décisions du tribunal. Même si, à l'occasion, certains peuvent se permettre de critiquer ces décisions, la "société n'est pas déséquilibrée à cause de cela". L'impact n'est pas le même lorsque ces critiques proviennent de groupes, mieux organisés pour les faire connaître.

Les crises récentes de la société québécoise n'ont-elles pas mis à nu certaines failles des institutions, plus particulièrement des lois gouvernant l'administration judiciaire?

La guérilla judiciaire qui a suivi le coup du FLQ en 1970 a mis au jour quelques-unes de ces failles et a obligé, après coup, le législateur à colmater certaines de ces failles. Il n'est qu'à rappeler les modifications apportées à la composition des jury (présence des femmes) et aux procédures de recours en appel sur des sentences pour outrage au tribunal.

Le juge Deschênes utilise ces exemples pour affirmer que les critiques étaient mal dirigées, puisque c'est l'appareil législatif (le gouvernement) et non l'autorité judiciaire qui pouvait apporter ces modifications.

Le contexte social

Q. Les juges doivent-ils tenir compte des circonstances sociales à l'intérieur desquelles les conflits naissent?

— La justice et les juges qui l'administrent ne peuvent pas être étrangers au contexte social dans lequel nous vivons. On a trop souvent dit, à tort ou à raison, que c'était une tour d'ivoire ou un vase clos. Il faut, je pense, que la justice tienne compte du fait qu'elle est administrée pour les hommes et non pour les lois.

— Si les juges sont les serviteurs de la loi, cela ne veut pas dire qu'ils en sont les esclaves, nuance!

Q. On a souvent reproché aux tribunaux, par le passé, d'éviter de rendre jugement sur le fond des litiges en s'attardant aux questions de procédures, de formes. La situation a-t-elle évolué?

— La stricte procédure avait autrefois une vertu, une influence beaucoup plus considérable qu'elle n'en a aujourd'hui. Il y a eu une évolution dans les tribunaux, en général. La procédure, chez nos ancêtres, avait été érigée presque en un système qui avait autant d'importance que le fond des litiges. Aujourd'hui, il y a un changement considérable dans l'approche, tant par le législateur que par les tribunaux.

— Dans la refonte du code civil, qui est entrée en vigueur en 1966, les tribunaux ont été invités à aller voir le fond des choses et à se servir de la procédure comme un instrument et non comme une fin en soi.

L'autorité

Interrogé au sujet de sa conception de l'autorité, le juge en chef rappelle auparavant qu'il a déjà présidé une commission d'enquête à l'université de Montréal sur ce qu'il appelle "les convulsions estudiantines" d'il y a quelques années.

— Nous avons déposé un rapport qui est peut-être celui qui est allé le plus loin chez nous pour mettre de l'avant l'opportunité de participation de tous les groupes à toutes les étapes du processus décisionnel.

— Il faut qu'il y ait une autorité quelque part. D'autre part, est-ce que l'autorité doit être logée comme au temps du Roi Soleil, dans un seul individu cumulant tous les pouvoirs et faisant baisser devant lui tous les fronts? Ca, c'est l'exagération opposée. Aujourd'hui, si l'on voulait instaurer cela, on ne le pourrait pas. On ne peut plus mener une société de façon militaire comme cela pouvait se faire autrefois. C'est tant mieux d'ailleurs. (...) Il faut garder une structure où il y a une autorité quelque part qui prend les décisions qui paraissent les meilleures pour le ou les groupes dont il s'agit. On ne peut en sortir. D'autre part, il faut que cette autorité apprenne à consulter à intégrer ceux qui sont touchés par les décisions, dans le processus décisionnel, et ça, c'est bien plus difficile, extrêmement difficile.

Leadership

Enfin, le juge Deschênes reconnaît qu'il doit, à titre de juge en chef de la Cour supérieure, assumer un certain rôle de leadership.

Il précise qu'il lui arrive de faire, à l'occasion, des déclarations publiques dans l'espoir que ses collègues y voient une direction de pensée qui pourra leur paraître importante de suivre.

Il précise également que les tribunaux peuvent eux-mêmes jouer un certain rôle dans l'évolution (des lois), en précisant au besoin certaines ambiguïtés d'interprétation qu'elles peuvent soulever.

C'est sans doute ce qu'il a jugé bon de faire lui-même à l'occasion du conflit du transport en commun à Montréal, en rejetant les requêtes de la CTCUM pour outrage au tribunal. Les injonctions pourraient donc servir à autre chose qu'à nier les droits des travailleurs. La réaction des travailleurs a rendu de toute manière presque inefficace cette arme par leur désobéissance collective.

Les conservateurs retardent le retour au travail, de quelques heures, à Vancouver

OTTAWA (d'après PC) — L'intention du gouvernement libéral de faire adopter rapidement le projet de loi devant mettre fin à la grève des manutentionnaires de blé de Vancouver, a été contrecarrée, hier, et on s'attend à ce que le débat sur cette législation dure encore plusieurs heures aujourd'hui.

Le gouvernement avait espéré que le projet de loi soit adopté en deuxième lecture, l'approbation de principe, dès hier soir. Il a été proposé de siéger tard en soirée, si nécessaire, mais les partis en présence aux Communes n'ont pu faire l'unanimité.

A la fin des débats, hier soir, le ministre de la Justice, M. Otto Lang, responsable de la Commission canadienne du blé, a demandé que le projet soit envoyé pour études en comité. Toutefois, M. Frank Hamilton, PC-Swift Current-Maple Creek, un ancien commissaire de la Commission du blé, a annoncé son intention de parler et tout indique que plusieurs autres conservateurs pourraient faire de même.

Jusqu'à maintenant, les positions des partis paraissent irréconciliables: le gouvernement libéral majoritaire, appuyé par les néo-démocrates et les créditistes, réclame la reprise des activités, paralysées depuis le 26 août, sur la base des recommandations du rapport de conciliation, rejetées par la partie patronale, tandis que l'opposition conservatrice juge la législation inacceptable, épouse la position des compagnies, selon laquelle un tel règlement ne ferait qu'accroître la poussée inflationniste.

Salaires augmentés

C'est à la suite du rejet de la part de la partie patronale du rapport du commissaire-conciliateur, M. Neil Perry, que les négociations s'étaient engouffrées dans une impasse, les compagnies signifiant des avis de congédiement touchant près de 50 pour cent des effectifs ouvriers et les syndiqués répliquant en levant des piquets de grève aux abords des élévateurs à grain.

Le projet de loi, parrainé par le ministre du Travail, M. John Munro, propose une hausse horaire de 87 cents à partir du 1er décembre 1973, en plus de l'application subséquente des recommandations du rapport Perry, soit notamment une hausse salariale supplémentaire de 65 cents l'heure pour la seconde année du contrat, la contribution patronale à la mise en oeuvre d'un régime

universel de pensions et l'indexation des salaires au coût de la vie.

En vertu de cette dernière recommandation, les travailleurs bénéficieraient d'une augmentation horaire de 3.6 cents pour chaque point dépassant une hausse annuelle de quatre pour cent de l'indice des prix à partir du 1er avril 1974.

Le ministre Munro a aussi annoncé qu'il créera une commission d'enquête industrielle pour étudier ce qu'il a appelé les "relations de travail empoisonnées" dans l'industrie de manutention du blé.

Réaction patronale

C'est particulièrement en vue d'assurer la parité salariale entre les manutentionnaires de grain et les débardeurs du port de Vancouver que le gouvernement juge raisonnables les recommandations du rapport Perry, a expliqué le ministre Munro au cours du débat.

Même après l'application de la hausse salariale de 87 cents, a-t-il précisé, les manutentionnaires de grain obtiendraient un salaire horaire inférieur de 25 cents par rapport aux \$6.08 actuellement consentis aux débardeurs.

De leur côté, les compagnies en cause, soit Alberta Wheat Pool, Pacific Elevators Limited, United Grain Workers Limited, Burrad Terminals Limited et Saskatchewan Wheat Pool, affirment que les recommandations du rapport Perry hausseraient leur coût de main-d'oeuvre de quelque 61 pour cent, compte tenu des salaires, du régime de pension et de l'indexation au coût de la vie.

Selon le gouvernement, cette estimation patronale serait pour le moins gonflée, et devrait être ramenée à quelque 57 pour cent.

Si le projet de loi est adopté, il entrera en vigueur dès le lendemain de son acceptation. On croit d'ailleurs que le vote en 3e lecture se déroulera aujourd'hui.

Critique conservatrice

Le ministre Munro a soutenu à cet égard qu'au seul chapitre des salaires, les recommandations du rapport Perry prévoient une hausse de 15 pour cent, comparativement à la moyenne de 15.7 pour cent consentie en Colombie-Britannique.

L'opposition conservatrice, qui n'a cessé de réclamer la convocation du Parlement tout au cours du mois de septembre pour étudier un règle-

ment au conflit, a annoncé son intention de s'opposer au principe du projet de loi, afin de dénoncer particulièrement l'attitude du gouvernement dans le conflit.

Le porte-parole conservateur en matière de relations ouvrières, M. Lincoln Alexander, s'en est pris à "l'ingérence du gouvernement dans le processus de la libre négociation", rappelant que certains membres de l'équipe ministérielle s'étaient prononcés au cours du conflit en faveur des recommandations du rapport Perry.

Position du NDP

Alors que ces recommandations n'étaient nullement exécutoires, le gouvernement sapait les négociations en cautionnant la position du syndicat, qui n'avait plus qu'à durcir ses positions en attendant une intervention favorable du gouvernement, d'expliquer M. Alexander.

L'opposition conservatrice reproche en outre au gouvernement d'avoir prévu la présence d'un arbitre dont les recommandations

auront un caractère final et exécutoire en ce qui concerne l'application des recommandations du rapport Perry, qui, en vertu de projet de loi, seront incorporées aux conventions collectives.

M. Alexander a de plus tenu à mettre le ministre du Travail en garde contre les répercussions de ce mode de règlement du conflit sur les négociations à venir dans les secteurs relevant du gouvernement fédéral.

Quant aux néo-démocrates, ils ont annoncé qu'ils favoriseraient l'adoption rapide du projet de loi dans l'intérêt de la population canadienne.

Cet arrêt de travail dans le port de Vancouver a pratiquement paralysé les livraisons de céréales à l'étranger, provoquant les protestations des clients du Canada, dont les gouvernements chinois et japonais.

Au cours du conflit, seules les livraisons en partance pour l'Inde et le Bengla Desh ont pu quitter la côte Ouest, par suite d'une entente avec les débardeurs.

Ottawa contrôlera l'exportation des oeufs

BOISE, Idaho (PC) — Le gouvernement canadien a l'intention d'instaurer des contrôles sur les exportations d'oeufs aux Etats-Unis, afin de protéger les consommateurs canadiens contre des augmentations de prix.

C'est ce qu'a annoncé, aujourd'hui, M. Eugene Whelan, ministre canadien de l'Agriculture. Il a ajouté que ces contrôles seront imposés pour empêcher les spéculateurs américains d'exporter des oeufs à un prix supérieur et de court-circuiter le marché canadien.

"Nous tenons, dit-il, à ce que les producteurs obtiennent un profit raisonnable, mais aussi à approvisionner les consommateurs canadiens à un prix raisonnable."

S'adressant à une réunion de la Western Agricultural Chemical Association, le ministre a annoncé que l'Agence de mise en marché des oeufs au Canada avait suggéré des contrôles à l'exportation pour protéger les Canadiens d'une augmentation croissante du prix des oeufs aux Etats-Unis.

Sur le marché américain, ces augmentations sont attribuées au coût plus élevé des moulées et à une réduction générale du nombre des ponduses.

Mme Plumpre

M. Whelan a souligné que l'Agence canadienne de mise en marché aurait pu réaliser un profit rapide si elle avait permis les ventes aux Etats-Unis, maintenant que les prix américains montent, mais cette agence aurait perdu des marchés de consommation au Canada en laissant la concurrence nord-américaine fixer les nouveaux prix.

"Ce n'est pas là l'idée qu'on se fait d'une bonne agence de mise en marché, dit-il. La philosophie d'une telle agence doit être de fixer des prix raisonnables tant pour les fermiers que pour les consommateurs."

Cette déclaration de M. Whelan

Autre hausse... (Suite de la première page)

désaisonnalisé de 9.6 à 10.3 pour cent.

Ainsi, au Nouveau-Brunswick, comme au Québec, le nombre de personnes travaillant a baissé de 15,000, dont seulement 4,000 sont considérées comme chômeurs par Statistique-Canada. Le taux de chômage réel a augmenté de 4.9 à 6.7 pour cent et le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 7.3 à 9.1 pour cent, le deuxième plus élevé du Canada après Terre-Neuve. En effet, cette dernière a enregistré un taux désaisonnalisé de 16.8 pour cent et un taux réel de chômage de 12.3 pour cent.

Pour l'ensemble de la région Atlantique, les tendances à long terme s'aggravent comme au Québec.

Un palliatif...

(Suite de la première page)

Honda a mis au point un engin à combustion contrôlée et a déjà engagé des pourparlers non seulement avec AM, mais aussi avec les dirigeants de Ford, Toyota, Isuzu Motors, Fiat, Peugeot, British Leyland et Volvo.

La plupart ont manifesté un vif intérêt pour cette nouvelle "découverte" qui relègue déjà dans l'ombre le convertisseur catalytique!

dec, avec un taux désaisonnalisé passant de 9.5 en juillet, 9.6 en août et 10.3 en septembre, ce quidépasse de plusieurs points les taux désaisonnalisés de l'hiver dernier.

ONTARIO

L'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique ont, pour leur part, assez bien résisté aux premiers assauts du chômage avec des taux réels de chômage passant, d'août à septembre, respectivement de 3.6 à 3.7, 2.1 à 2.0 (une amélioration) et de 5.2 à 5.4.

Il y aura du pétrole, cet hiver

par Donald DOYLE
du bureau du Soleil

OTTAWA — Aucune pénurie de produits pétroliers n'est à prévoir l'hiver prochain.

C'est du moins l'opinion du ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald.

Se fondant sur diverses études qui ont été réalisées par des spécialistes de son ministère, M. Macdonald s'est dit d'avis que seul un nouveau blocus de la part des pays arabes serait susceptible de créer des problèmes durant la saison froide.

D'ailleurs, il existe à l'heure actuelle un surplus de produits pétroliers à travers le monde. Est-ce à dire qu'il faut s'attendre à une réduction des prix?

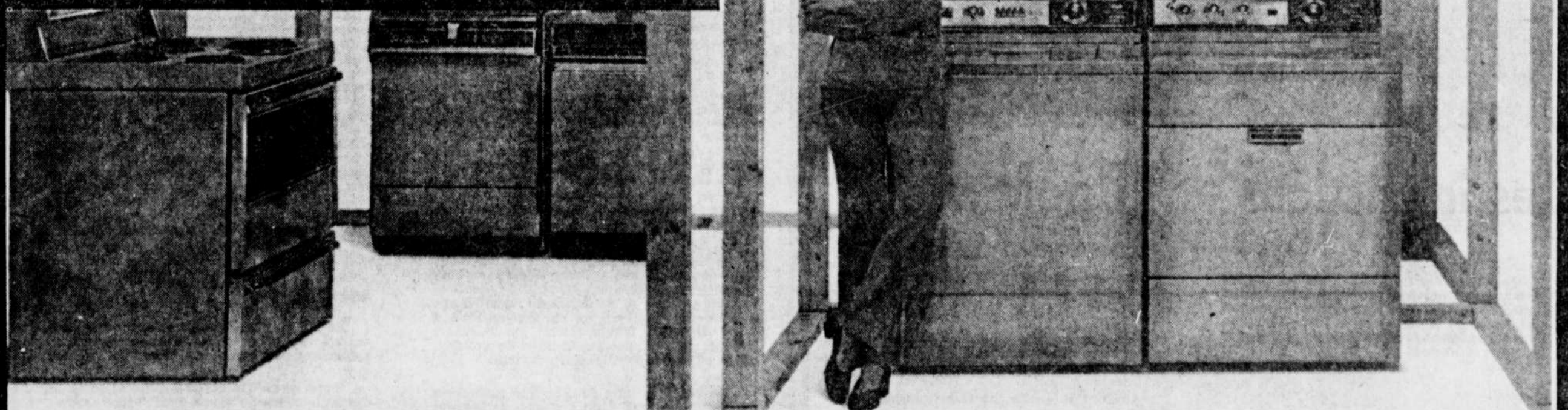
S'il faut en croire M. Macdonald, il n'y a pas lieu de s'illusionner à cet effet, du moins pas dans l'immédiat. Le ministre admet toutefois qu'il est "possible" que certains produits importés accusent une baisse, mais il n'est pas question à l'inverse de réduction globale.

Dans un autre ordre d'idées, le ministre a laissé entendre que les travaux de construction du pipeline reliant Sarnia à Montréal pourraient débuter en fin d'automne ou encore au début du printemps.

On sait que les audiences de l'Office national de l'énergie doivent reprendre demain après avoir été interrompues à la demande du Québec. Si l'office donne son accord, les travaux pourraient être complétés à la mi-76. A l'origine, le fédéral comptait sur ce pipeline pour l'automne 75.

GRANDE VENTE ANNUELLE

LA GAMME COMPLETE
Inqlis 1975
EN BLANC OU EN COULEURS
A PRIX REDUITS



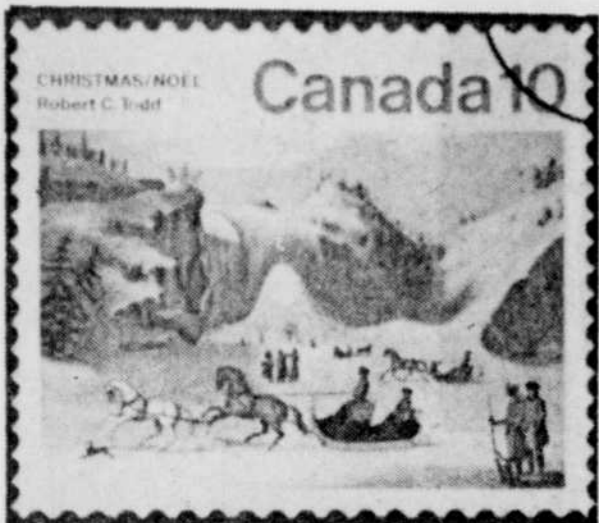
2 ETAGES COMPLETS DE MEUBLES POUR MIEUX VOUS SERVIR...



Conditions faciles de paiement, jusqu'à 36 mois pour payer. Entreposage gratuit.

PARADIS du BIJOU

53 AVENUE PLANTE - VILLE VANIER - TEL.: 527-8317



Timbres de Noël

Le gouvernement canadien émettra, dès le 1er novembre, quatre timbres pour souligner la période Noël 1974. Ces timbres reproduiront quatre tableaux d'artistes canadiens de renom. Celui du haut représente le "pain de sucre" de la chute Montmorency, une oeuvre de Robert C. Todd et le timbre de 15 cents, "Un village des Laurentides", de Clarence A. Gagnon. Ces timbres seront tirés respectivement à 15 et 19 millions d'exemplaires.

Mackasey répond en français à l'ancien maire de Moncton

OTTAWA (PC) — C'est aux applaudissements des Communes que le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a répondu hier, en français, à l'ex-maire de Moncton.

M. Leonard Jones, maintenant député indépendant de Moncton, avait contesté jusqu'en Cour suprême, lorsqu'il était maire, la validité de la loi sur les langues officielles.

Lundi, il a demandé au

ministre quand le gouvernement allait prendre une décision au sujet de nouveaux centres de distribution du courrier à Moncton et à Riverview.

— "Bientôt, Monsieur le Président", a répondu M. Mackasey.

En dehors de la Chambre, le ministre s'est contenté de sourire lorsqu'on lui a demandé si les autres ministres allaient répondre à M.

Jones en français. Puis il fit mine d'avoir été distrait en demandant: "Était-ce bien M. Jones?"

Pour les élections générales du 8 juillet, M. Jones fut choisi candidat progressiste-conservateur mais il fut répudié par le chef du parti à cause de son attitude au sujet du bilinguisme.

Lorsqu'on a demandé à M. Jones ce qu'il pensait des

applaudissements recueillis par M. Mackasey, après son mot de français, l'ex-maire de Moncton s'est contenté de répondre: "Je n'ai pas remarqué. J'ai eu ce que je voulais: il a répondu à ma question".

Il a rappelé en outre ses vues bien personnelles sur le bilinguisme. Selon lui, les enfants doivent apprendre les deux langues à l'école, mais de là à ce que

les gens de 50 ans et plus se mettent à apprendre le français, comme le demande le programme fédéral de bilinguisme dans la fonction publique, il y a un pas que M. Jones ne franchira jamais.

Il a même ajouté que s'il y a des députés qui ne comprennent pas ce point de vue, "ils ne devraient pas se trouver ici comme représentants du peuple".



M. Leonard Jones, maintenant député indépendant de Moncton.



CENTRE D'ACHATS
place **XXXXX**
des **quatre-bourgeois**

l'éconoquali centre

Maintenant ouvert depuis 1 mois

VOUS INVITE A FAIRE DES ECONOMIES TOUT EN VOUS PROCURANT DE LA MARCHANDISE DE QUALITE

Magasins et boutiques

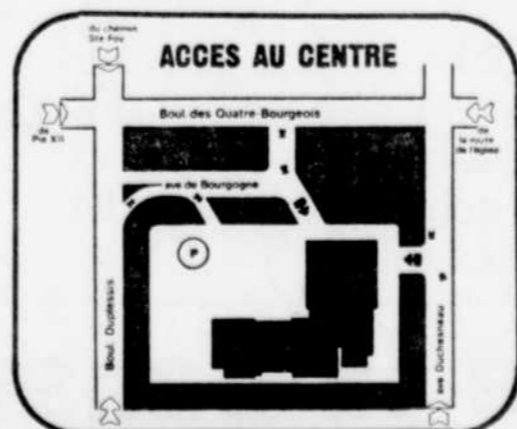
OUVERTS

K MART - CENTRE DE BRICOLAGE CBS - LES ALIMENTS BONIMART - PHARM-ESCOMPTE Jean Goutu REITMAN'S - DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS - G. H. DECHENES INC., Vêtements pour la famille

- | | | | |
|---------------------------------|---|---------------------------------|---|
| CHAUSSURES GAGNON & FRÈRES INC. | SALON LE COUPLE Coiffures pour hommes et femmes | MERCERIE A. DEBLOIS | BOUTIQUE MIMI, Lingerie pour dames |
| COMPTOIR MANUF. TEXTILES | NETTOYEUR NET-TOP | LIBRAIRIE GEMINI INC. | BONNY & CLYDE, Unisexe |
| MODE EXPRESS, Unisexe | ROYAUME DU DISQUE | VOTRE FLEURISTE ENR. | BIJOUTERIE LE COFFRET ENR. |
| BOUTIQUE EROS, Fine Lingerie | BOUTIQUE ESOPÉ, Cadeaux, Posters | STE-FOY Pet Shop | BANQUE CANADIENNE NATIONALE |
| BOUTIQUE L'ÉCHOPPE (CADEAUX) | MARIE-CLAUDE LE BAMBIN INC. | BANQUE NOUVELLE-ÉCOSSE BOUTIQUE | MONSAC ENR. DIPLOMATE ENR. Comptoir-lunch |
| JEANS ILLIMITÉ | IMMEUBLES WESTGATE | LE POINT INC., Unisexe | LOTO QUÉBEC |
| | | BOUTIQUE BOBBY INC., Bamboo | A & W ROOT BEER |

BIENTOT

- | | | |
|--------------------|---------------------------------|--------------------------|
| BOUTIQUE DU GILET | MADELEINE BÉDARD INC. | BRASSERIE VOLKS-BRAUHAUS |
| RESTAURANT PIK.NIK | BOUTIQUE LA PYRAMIDE, Vaisselle | MARCHÉ AUX PUCES |
| | BOUTIQUE CADEAUX INDIENS | QUATRE-BOURGEOIS |



Stationnement gratuit et facile d'accès

Service de transport en commun à proximité, circuit 14 CTCUQ.

SHARP • GOODMAN • ELAC • ELECTROPHONIC • HARMON • KARDON • CONCORDE • ULTIMATE • PANASONIC • TEAC • SONY • NORESCO • PIONEER • SANSUI • KENWOOD • ADMIRAL • GRUNDIG • TELEFUNKEN • BEOMASTER • DUAL • ELECTROHOME • MORSE • BRAUN • MMS • SHURE • DYNACO • SHARP • GOODMAN • AKAI • LLOYD'S • AR

SUPER SPÉCIAL PIONEER

COMPRENANT

- RECEPTEUR STEREO PIONEER MODELE SX-424 DE 125 W
- TABLE TOURNANTE GARARD AVEC CARTOUCHE MAGNETIQUE
- HAUT PARLEURS SE-200 L'ENSEMBLE

VALEUR DE \$510.00

SPÉCIAL SAUCIER \$377.00 épargnez

\$133

SPÉCIAUX AKAI

SUR PLACE SEULEMENT

ENREGISTREUSE ET TOURNE-BANDE AKAI MODELE X2000 S

CONSOLE STEREO D'ENREGISTREMENT AKAI MODELE 1730 D-55

TOURNE-BANDE ET ENREGISTREUSE. AKAI MODELE CR-80-55 8 PISTES 4 ET 2 CANNEAUX

MAGNETOPHONE STEREO AKAI MODELE 4000 DS

EXTRA SPÉCIAL **AMPLIFICATEUR AM/FM \$49.95**

Electrophonic MODELE TC-71A

\$49.95

Lecteur 8 pistes pour auto avec 2 haut-parleurs — Contrôle de tonalité — balance et volume. Automatique.

Radio portable GRUNDIG TR-2000 FM - AM - SW avec fiche AC incorporée.

Radio AM-FM Electrophonic Z-K 1201 8 piste AC-DC portable avec cassette.

FACILITÉ DE PAIEMENT
COMMENCEZ A PAYER DÉBUT NOVEMBRE

SI VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS ACHÉTEZ SUR NOTRE PLAN D'ACHAT À TERMES FACILES

L.M. SAUCIER INC
40, ST-JEAN, QUÉBEC: 524-9476
1866, BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI: 549-8265

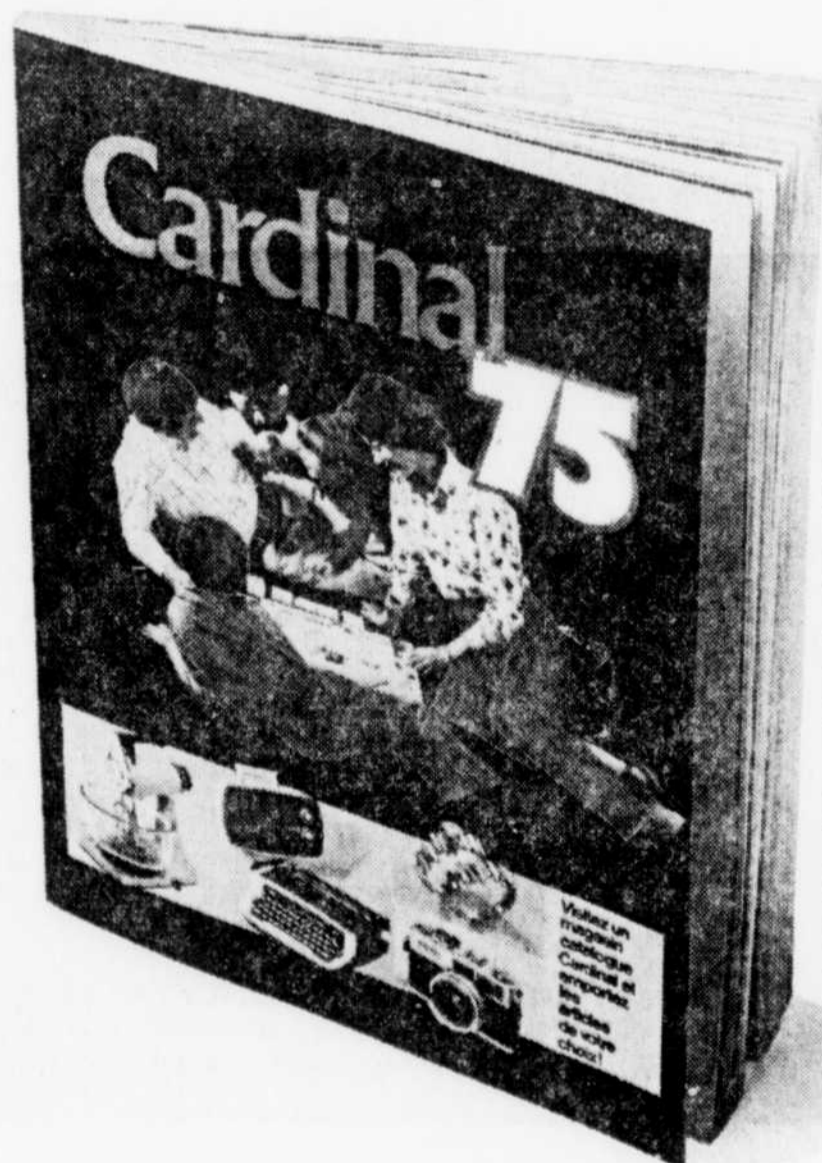
DISTRIBUTEUR EN GROS ET DÉTAIL FACILITÉS DE STATIONNEMENT

AIDE-TOI ET CARDINAL T'AIDERA*

Si vous venez juste d'acheter, disons, un humidificateur GE ou une valise Samsonite ou un mélangeur Osterizer ou une montre-bracelet Gruen, ou encore une bague à diamants, peut-être serait-il préférable que vous ne regardiez pas notre catalogue. Nos bas prix pourraient vous briser le coeur au point de vous donner envie de pleurer. Surtout s'il est trop tard pour retourner la marchandise et venir l'acheter chez nous.

Mais si vous êtes sur le point d'acheter quelque chose, que ce soit un arbre de Noël ou un téléviseur, alors vous êtes chanceux! Dans le nouveau catalogue Cardinal 1975, vous trouverez tout ce que vous désirez, et à un prix tellement bas que vous penserez que c'est une blague. Mais c'est sérieux!

Acheter chez Cardinal, c'est comme acheter dans n'importe quel bon magasin de détail. Vous entrez, vous

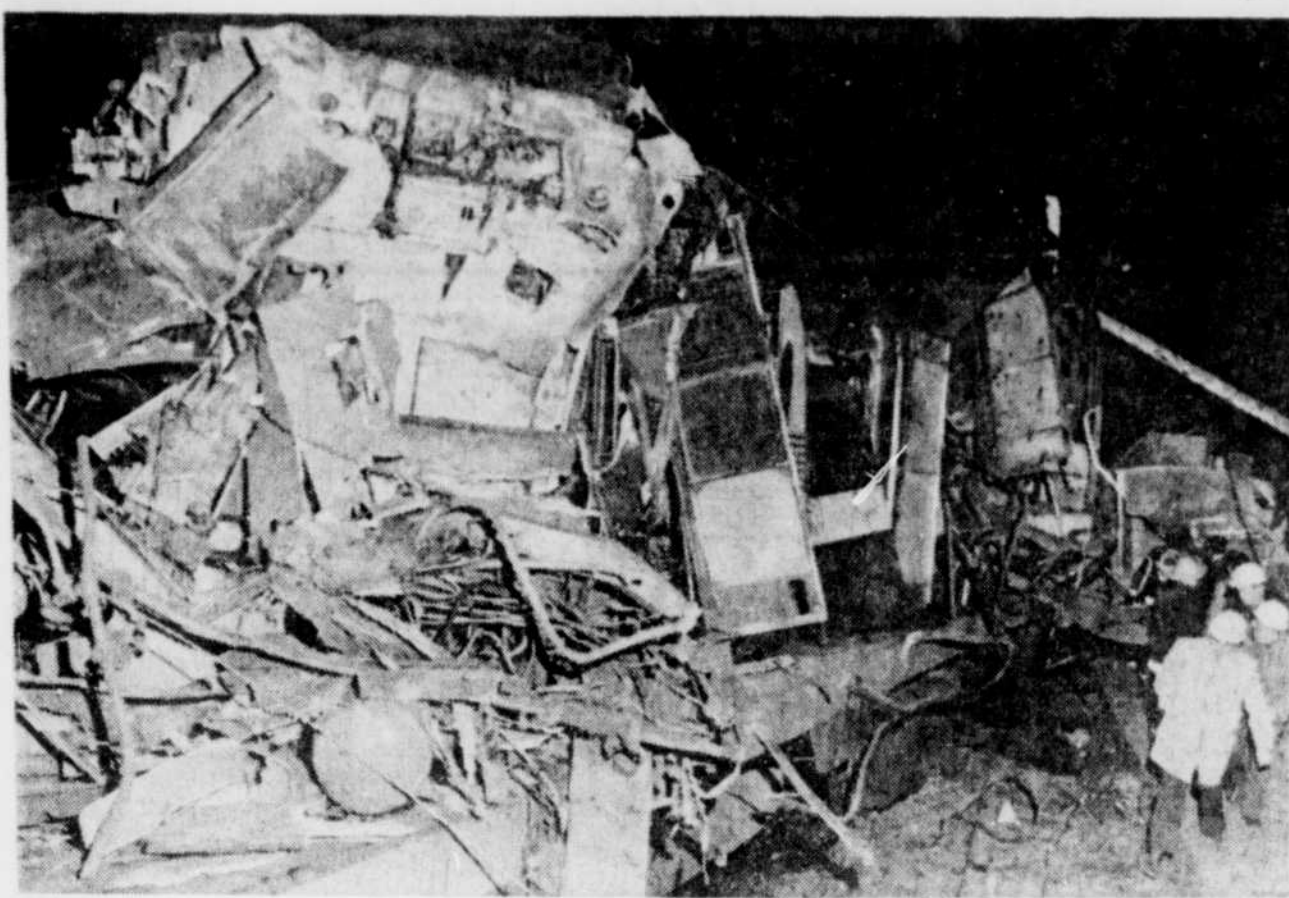


examinez la marchandise de près (vous n'en croirez pas vos yeux en voyant nos prix incroyablement bas) vous payez et vous emportez vos achats avec vous. Et le tout en un rien de temps.

Si tout dernièrement, vous n'avez pas eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur le catalogue Cardinal, tenez-vous bien! Vous y trouverez des centaines et des centaines d'articles de marques connues, tous présentés en couleur! Les prix sont très clairement indiqués, ainsi vous savez combien cela vous coûtera avant d'acheter. La prochaine fois que vous passerez devant un magasin Cardinal, entrez demander un catalogue gratuit, et tant qu'à faire, un aussi pour quelqu'un que vous aimez bien.

***Procurez-vous votre catalogue Cardinal 1975 dès maintenant.**

**Les Galeries de la Canardière,
2485, boul. Ste-Anne,
Ville de Québec**



Ces pièces tordues des wagons donnent une idée de la violence du choc lors de la collision entre les deux wagons.

Deux employés d'un des trains de Pierrefonds étaient inexpérimentés

MONTREAL (PC) — Le mécanicien et le serre-frein du train du Canadien National impliqué dans la collision avec un train de passagers à Pierrefonds et qui a coûté la vie à deux personnes, étaient inexpérimentés.

La police et les autorités ferroviaires ont dit que Ghislain Bujold, 28 ans, de St-Philippe de Laprairie était mécanicien depuis trois mois et que Claude Durocher, 20 ans, de Laval, était serre-frein depuis quatre mois.

Un rapport préliminaire des enquêteurs de la Commission canadienne du transport déclare que le train de fret devait emprunter une voie parallèle, afin de laisser passer l'autre train. Les enquêteurs doivent maintenant trouver la raison pour laquelle le train de fret est passé tout droit.

Les victimes de la collision survenue à Pierrefonds sont MM. Albéric Lemieux, 61 ans, et Noël Morin, 65 ans, tous deux de Montréal.

Le premier était assistant et le second, mécanicien.

Les deux hommes se trouvaient dans la locomotive d'un train de voyageurs qui se dirigeait, vide, vers Grenville. Le train a heurté de front le train de fret rempli à capacité, près de la gare de Pierrefonds.

On a rapporté aux autorités du CN que le train voyageait à moins de 45 milles à l'heure, vitesse maximum dans cette région.

Autobus scolaire impliqué dans un accident

JOLIETTE (PC) — Les deux occupants d'une voiture ont dû être hospitalisés à Montréal, lundi, après une collision avec un autobus scolaire, dans une rue de Joliette.

Des 42 élèves qui se trouvaient dans l'autobus, sept seulement ont été traités à l'hôpital de Joliette, avant de reprendre leur route vers Sainte-Julienne. Ces élèves, âgés de huit à

13 ans, fréquentent l'école Marguerite-Bourgeoys, à Montréal-Nord.

Le plus gravement blessé est le chauffeur de la voiture, M. Roger Gravel.

À Montréal, un autre autobus scolaire a donné contre un mur, avec une vingtaine d'élèves de 12 à 14 ans à son bord. Deux élèves seulement ont été hospitalisés.

PLAN D'ASSURANCE DÉCÈS AU COMPTANT. ÂGE 45-85



- ★ Jusqu'à \$3,000 comptant
- ★ Pas d'examen médical
- ★ Valide partout dans le monde

Ce plan vous permet de disposer de vos dépenses funéraires et autres déboursés imprévus de dernière instance.

POSTEZ DES AUJOURD'HUI POUR RENSEIGNEMENTS GRATUITS

NOM _____

ADRESSE _____ AGE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ PROFESSION _____

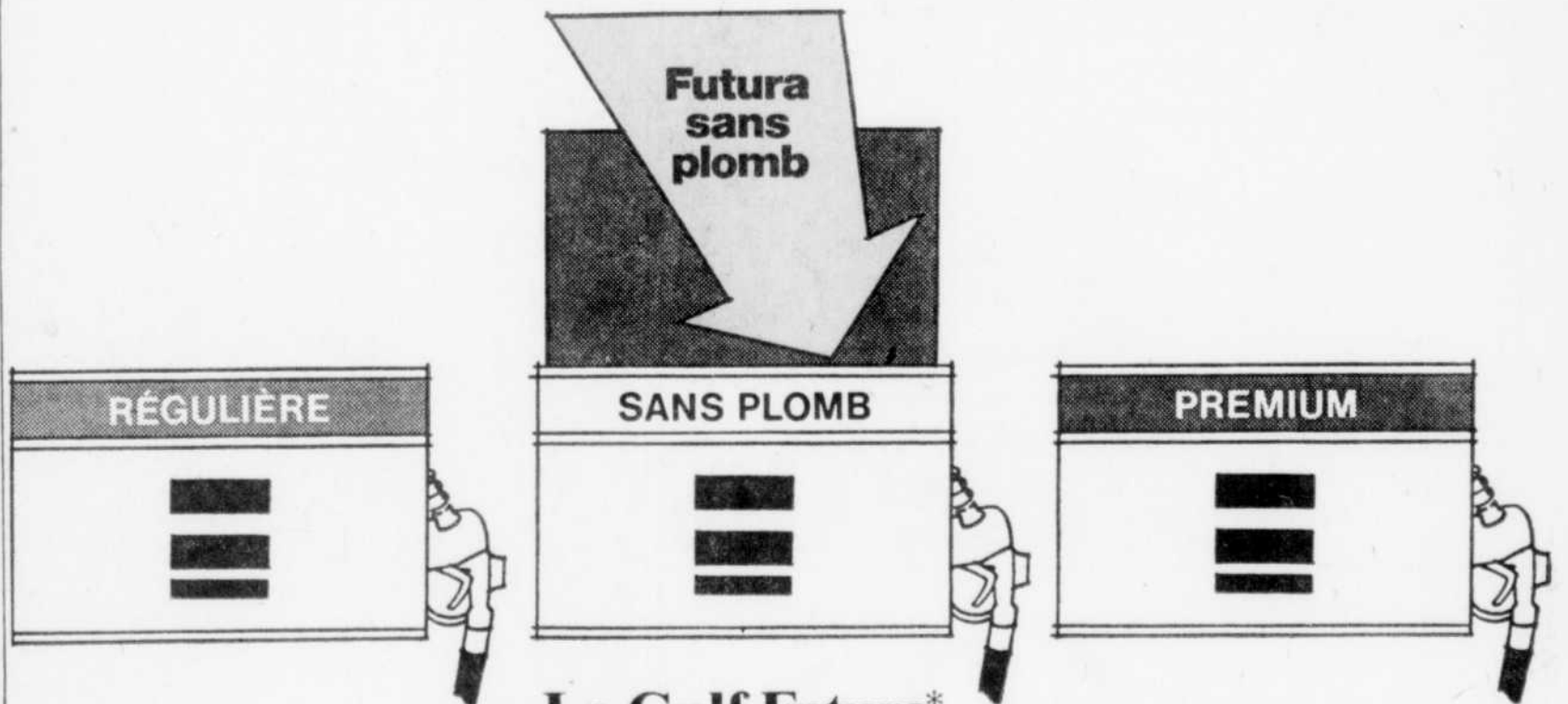
UNITED AMERICAN INSURANCE CO.

5858 Côte des Neiges, B.P. 23
Montréal
R. ZSOLDOS & ASSOC., rep.

LS-8-10-74

Quelle essence est la meilleure pour votre voiture?

Régulière? raffinée sans plomb? ou super? Gulf veut vous aider à faire le choix.



Régulière "Good Gulf"

La régulière "Good Gulf" est notre essence la moins chère. Elle est composée selon une formule conçue pour satisfaire les besoins de la plupart des voitures fabriquées avant 1975 et peut également être utilisée dans les voitures 1975 sauf celles où il est spécifié d'utiliser l'essence sans plomb.

NOTE: Toutes les essences à moteur Gulf, Régulière, Futura et Super, contiennent un agent détersif très efficace pour éviter l'encrassement du carburateur et minimiser les dépôts dans les soupapes d'admission. Elles permettent ainsi à votre moteur de donner son plein rendement.

La Gulf Futura* raffinée sans plomb.

La Gulf Futura raffinée sans plomb est notre essence la plus nouvelle. Elle coûte un peu plus cher que l'essence régulière "Good Gulf". C'est l'essence appropriée pour toutes les voitures 1975 équipées d'un convertisseur catalytique. La Futura aide à réduire le taux d'échappement, augmente la durée des bougies et prolonge substantiellement la durée du système d'échappement. Même si votre voiture n'a pas de convertisseur catalytique, la Futura raffinée sans plomb vous procurera quand même ces avantages. La Futura rencontre également les spécifications des fabricants pour la plupart des voitures construites depuis 1971. (Voyez votre manuel du propriétaire.)

*N'est pas disponible à toutes les stations-service.

La Gulf Super "No-Nox"

L'essence Gulf Super "No-Nox" est une essence de qualité supérieure pour les voitures dotées de moteur à haute compression. Elle est requise principalement pour les voitures construites avant 1971 qui exigent de l'essence à indice d'octane très élevé.



Une station-service ordinaire? Ordinaire mon oeil!

A vous de choisir.

norman

pour madame "sans âge"

de Harold Williams
la robe-chemisier classique qui se porte à toute heure et en toute saison. En tricot double à carreaux fins bourgogne ou gris. 12 à 20.

\$23.98

vous pouvez utiliser votre compte Norman au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys ou aux galeries chagnon.

Le suicidé de l'île n'a pas été repêché

L'homme qui s'est jeté dans le fleuve, du haut du pont de l'île d'Orléans, dimanche après-midi, n'avait pas encore été repêché, hier soir. Son identité n'était pas certaine non plus, mais la Sûreté du Québec a reçu des informations laissant croire qu'il s'agit d'un malade de l'hôpital Saint-Michel-Archange.

La description qu'ont pu en fournir les personnes qui ont été témoins de son plongeon fatal, correspond à celle qui a été fournie par l'hôpital, hier après-midi, aux agents Duchesne et Robitaille, du poste Québec métro de la SQ. Tant que le corps n'aura pas été repêché, la SQ a déclaré qu'il serait impossible de révéler le nom du malheureux.

La marée était basse au moment du drame, mais il y avait suffisamment d'eau pour que le corps soit emporté par le courant du chenal. Le malheureux a tenu compte de ce détail et il a dû se rendre à pied jusqu'au centre du pont afin de poser son geste. Il a effectué un plongeon d'environ 100 pieds.

Deux automobilistes ont été témoins du drame. Ils se sont immobilisés et ils ont vu l'homme se débattre dans l'eau environ une minute et disparaître. Ils ont été interrogés par les enquêteurs et la description de l'individu et de ses vêtements ressemble à cel-

le du malade signalé disparu par l'hôpital Saint-Michel-Archange, dimanche.

Circulation paralysée

Le drame s'est déroulé vers 15h25 et c'est vers 20h30, seulement, que la circulation a repris son allure normale sur le pont en direction de Montmorency.

Avant que les agents de la SQ n'arrivent, de nombreux automobilistes s'étaient immobilisés sur le pont et ils ont assisté aux opérations de sauvetage. Certains ne se sont pas gênés pour laisser leur véhicule sans conducteur et ils se sont éloignés.

Dans le pire de la situation, des véhicules faisaient la queue jusqu'au village de Saint-Pierre et sur une distance de quelques milles vers Saint-Laurent. Certains ont dit qu'ils n'avaient jamais vu un embouteillage semblable.

Les automobilistes qui ont abandonné leur véhicule sur place, ont eu tort, mais par ailleurs, d'autres automobilistes ont dit qu'il n'y avait pas suffisamment d'agents de la SQ pour prendre la situation en main.

La SQ a fait appel à son hélicoptère pour survoler le secteur et tenter de repérer la victime. M. Robert Lapalme, un homme-grenouille d'expérience, a

plongé à plusieurs reprises, mais en vain.

La Protection civile de Boischatel a été appelée à la rescousse, mais il s'était

déroulé au moins trois quarts d'heure depuis le drame. Elle est dotée d'un équipement assez complet, dont une chaloupe munie d'un puissant moteur. Elle a

aussi à sa disposition des hommes-grenouilles d'expérience.

Aucune recherche n'a été effectuée, hier. A moins

d'un crime, il n'est pas dans les attributions de la Sûreté du Québec d'effectuer elle-même ou de faire effectuer des recherches dans un cas comme celui-ci.



Le Soleil, Jacques Deschênes

L'homme-grenouille de la maison Robert Lapalme a participé en vain aux recherches.

Jeune homme, victime d'un accident de chasse

Deux autres tragédies étaient signalées par la Sûreté du Québec, hier. Elles viennent s'ajouter aux cinq autres victimes de la fin de semaine.

Alain Thibault, âgé de 22 ans, de Saint-Eugène de Montmagny-l'Islet, a été tué d'un coup de feu, lors d'une excursion de chasse, hier matin. L'autopsie pratiquée à la morgue provinciale, hier après-midi, a révélé que le projectile avait pénétré dans le thorax, provoquant une hémorragie abondante.

La seconde victime est Mme Bertrand Paquet, âgée de 43 ans et demeurant à Amqui. La SQ précise que Mme Paquet était assise à l'arrière d'un tracteur de ferme et qu'elle en est tombée, étant ainsi écrasée par la remorque que tirait le tracteur. La tragédie a eu lieu sur la route 195, dimanche soir.

D'autre part, plusieurs personnes reposent dans un état grave à la suite d'accidents de la circulation.

Deux autos se sont heurtées de face près de l'hôtel des Marais, à Portneuf, et leurs cinq occupants ont dû être transportés à l'hôpital. Ce sont tous des gens de Portneuf-Station, Richard Savard, James Bonnelly, Yvon Julien, Jacques Alain et Gaston Jobin. Tous sont âgés de 20 à 25 ans.

Par ailleurs, si un automobiliste de Saint-Raymond est encore vivant, il doit une fière chandelle aux agents M. Fournier et V. Villeneuve, de la SQ à Portneuf, qui l'ont fait transporter d'urgence à l'hôpital. Il a été trouvé à demi asphyxié

dans son automobile qui était garée dans l'anse de Cap-Santé et dont le moteur était en marche. Fatigué ou sous l'influence de la boisson, l'automobiliste s'était arrêté et il avait oublié d'éteindre son moteur.

Pour sa part, la police de Québec a été informée, hier, que Gilles Simard, âgé de 22 ans et demeurant au 44, rue Jobin, était encore aux soins intensifs à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Il a été blessé dans une collision survenue boulevard Hamel, dimanche matin. Quatre autres personnes ont été blessées à la même occasion.

(ANN.)

Sûr de VOTRE DENTIER

à tout moment
Vous craignez que votre dentier ne vous "lèche", au mauvais moment? La poudre adhésive FASTEETH® le tiendra plus solidement et plus longtemps. Ne craignez plus la gêne! Pour votre confort et votre tranquillité, utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

ATTENTION
Appelez ou rendez-vous chez Modern Plywood vous obtiendrez qualité, choix complet et toujours à des prix très spéciaux. Nous faisons la livraison à l'extérieur également.

| | | | |
|--|----------------------|---|-----------------------|
| PANNEAUX PREFINIS Sur bois Venus Première qualité | \$4.10 | GARAGES pré-montés Complet: boulons, toile etc. | |
| RIPPE PRESSEE 1/4" x 4" x 8" | \$3.95 | En rippe | \$199.00 |
| PLANCHE DE PIN 3/4" x 8" M.P. Moulurée pour finition de sous-sol | \$3.25 | En veneer (B.C.F.) | \$222.00 |
| BOIS DE TOUTES SORTES 2" x 3" x 8" - 1" x 3" x 2" - 2" x 2" x 3", planches, etc. | \$3.30 | PLANCHE DE CEDRE Finition sous-sol | \$2.95 le M.P. |
| POTEAUX Pour sous-sol ajustables | \$11.50 ch. | VENEER | |
| TUILES 1re qualité A platfond 12" x 12" x 1/2" | \$14 | 5/16" | \$4.70 |
| STYROFOAM Bleu 1" S.M. | \$190.00 m.p. | 3/8" | \$5.90 |
| | | 1/2" | \$7.75 |
| | | 5/8" | \$8.60 |
| | | 3/4" | \$10.00 |
| | | 1/4" sablé | \$5.95 |
| | | 5/8" embouté, à plancher | \$10.40 |

LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE
Aussi matériaux neufs et usagés de toutes sortes à prix d'arbres

MODERN PLYWOOD LTD.
1205, Courcolette - Ville de Bélair - Tél.: 842-1911
• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

Si c'est pour 1000000ngtemps

turmel
automobiles inc

1385 dorchester nord # 522-2793

nous protégeons notre client en utilisant
le meilleur moyen qui soit: LA QUALITE
L'OPCATION

La valeur de votre maison grimpe à vue d'oeil. Ne jouez pas avec le feu!

Vous êtes propriétaire. Et vous êtes sûrement content de voir grimper la valeur foncière de votre maison. Alors, ne jouez pas avec le feu. Surtout en cette période d'inflation spectaculaire.

Etre mal protégé en cas d'incendie, c'est

Coût de la construction domiciliaire au Québec



jouer avec le feu. Bien sûr, vous avez une assurance-incendie. Mais tient-elle compte de l'énorme augmentation du coût de la construction? C'est cette augmentation qu'il vous faudrait supporter si vous aviez à reconstruire votre maison.

Depuis 1971, le coût de la construction, matériaux et main-d'oeuvre, a augmenté de 37,9% au Québec, 40% en Ontario et 48,5% dans les provinces de l'Atlantique.

Pour protéger au maximum la valeur de votre maison, consultez votre courtier ou votre agent et étudiez avec lui votre police d'assurance actuelle. C'est ce qu'il faut faire si vous voulez dormir sur vos deux oreilles.

Le Bureau d'Assurance du Canada a rédigé deux dépliants pour vous aider à protéger l'argent que vous avez investi dans votre maison.

"Vos assurances-habitation tiendront-elles

le coup contre l'inflation?" vous indique les points à considérer pour déterminer le montant de votre assurance-habitation en fonction du marché actuel. "Soixante façons de prévenir l'incendie chez vous", donne la liste des dangers d'incendie qui menacent votre foyer. Vérifiez-la article par article, pour éliminer ces dangers dans toute la mesure du possible.

Ces dépliants vous sont offerts gratuitement. Pour les recevoir, écrivez au Bureau d'Assurance du Canada. Aucun démarcheur ne vous approchera.

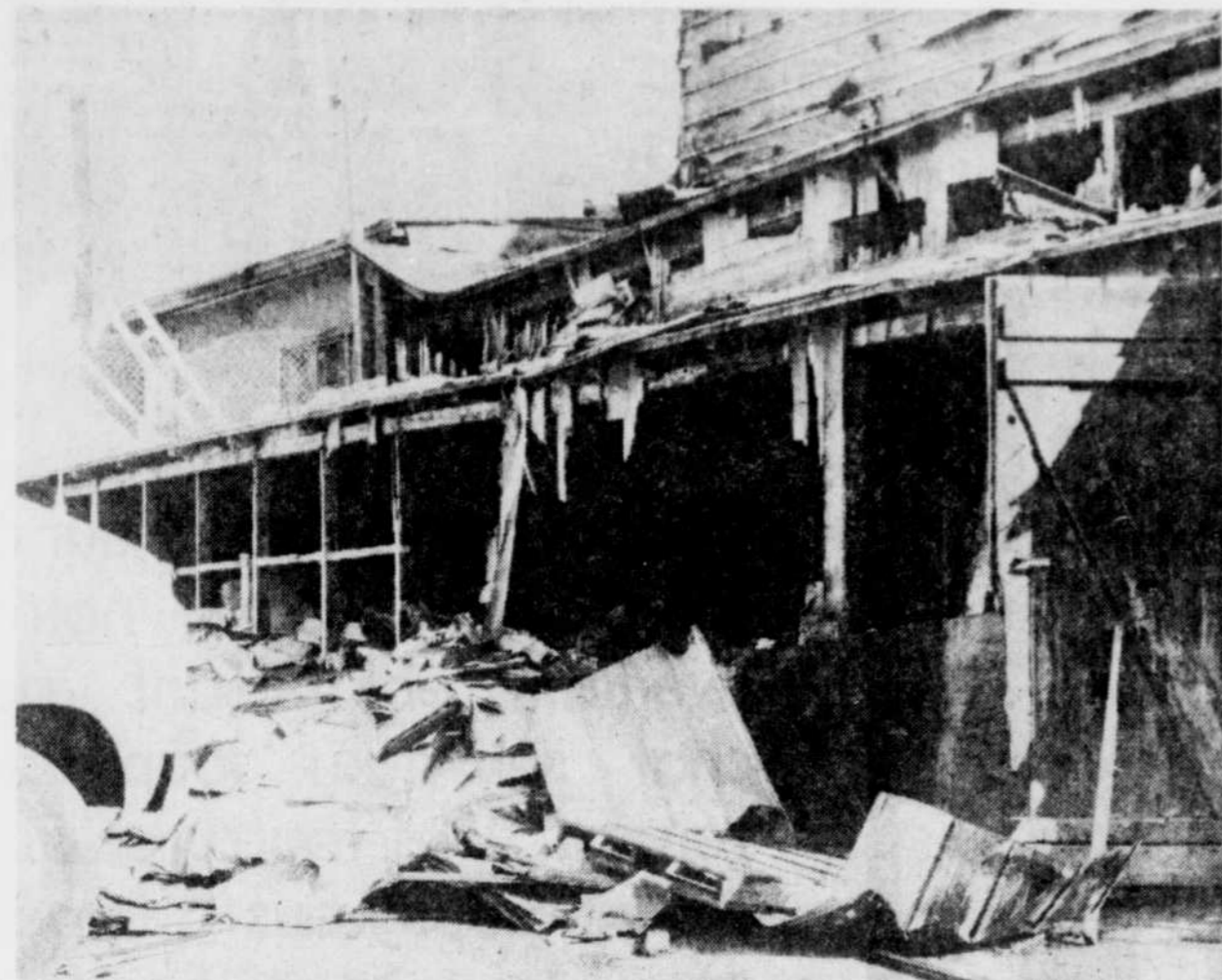
Nous ne souhaitons pas que le feu prenne chez vous. Mais si cela devait arriver, nous aimerions qu'au moins votre assurance vous protège convenablement. En somme, ne jouez pas avec le feu si vous ne voulez pas avoir à emprunter des milliers de dollars pour vous faire construire une nouvelle maison.

Bureau d'Assurance du Canada

BAC

1080, Côte du Beaver Hall, Montréal, (Québec) H2Z 1S8

L'origine de l'incendie de la firme Carrier et Goulet demeure inconnue



C'est dans cet entrepôt de la boucherie Carrier et Goulet que l'incendie a éclaté, samedi dernier, causant des dommages de \$250,000. La boucherie elle-même a subi des dégâts considérables. Le feu aurait pris naissance près de la porte, que l'on voit à droite, à l'avant-plan.

par Lucien LATULIPPE

Des dommages d'au moins \$250,000 ont été causés par l'incendie qui a ravagé, samedi dernier, l'établissement de la firme Carrier et Goulet, situé dans la rue du Pont, près de la rue de la Salle, à Québec. Rappelons que le chef de district Roger Charland a subi une fracture de la jambe au cours de cet incendie et que d'autres sapeurs ont subi des blessures mineures.

Les enquêteurs du commissariat des incendies ont fouillé dans les décombres

et ils ont aussi interrogé des témoins, hier. Ils n'ont pu former une idée exacte de la cause du sinistre qui peut aussi bien être la conséquence d'une négligence ou d'une main criminelle qu'être un accident.

L'investigateur-chef Henri Bédard a révélé, hier, que le feu avait éclaté dans une ruelle située du côté nord du bâtiment principal, qui servait d'entrepôt pour le carton et le papier d'emballage, ainsi que pour des contenants en plastique.

Deux témoins, M. et Mme Lapointe, qui demeurent tout près, ont aperçu le feu

au début et ils ont lancé l'alerte. Le feu était à l'intérieur de l'entrepôt, près de la porte. A cet endroit, il y avait quelques trous, au pied du mur, par où voyaient les chats.

L'entrepôt ne communique pas avec la boucherie d'où il faut sortir pour y aller. La lumière avait été éteinte vers 22h et M. Morin le contremaître, n'aurait remarqué m d'anormal en faisant sa ronde avant de partir.

Le feu a couvé dans la marchandise entreposée. Il a chauffé la tôle qui était adjacente à la boucherie et

c'est ainsi que l'élément destructeur s'est propagé à l'immeuble de deux étages de la boucherie.

La boucherie elle-même a été épargnée par le feu, mais elle a subi des dégâts importants par l'eau et la fumée. La grande quantité de viande qui remplissait les chambres froides a été déclarée impropre à la consommation humaine.

M. Bédard doit continuer son enquête pendant quelques jours encore et il fera rapport au commissaire Cyrille Delage.

Blessé en voulant désarmer un voleur

Témoin d'un vol à main armée, un passant a réussi à désarmer le voleur et il a été blessé à une main. La blessure n'est pas grave.

Le hold-up a eu lieu vers 20h30, hier, à la pharmacie Drouin, située au 1074, rue Saint-Jean, en plein centre de cette artère achalandée, surtout le soir, à Québec.

Un individu est entré dans la pharmacie et un complice l'attendait à l'extérieur. Il a menacé le commis avec un revolver et il a raflé environ \$30.

Les deux individus se sont sauvés à pied. Le passant en a rejoint un, et en lui arrachant son revolver, il a senti une douleur à la main. A l'Hôtel-Dieu, on a constaté que la blessure avait été causée par un plomb.

Plus tard, à la centrale de police, les policiers ont examiné le revolver et ils se sont rendus compte qu'il s'agissait d'un jouet qui lance de petits plombs, l'arme n'avait pas de bonne à air comprimé.

Dépêchées dans le quartier, plusieurs autopatrouille ont sillonné les rues environnant la pharmacie.

Le second individu était armé, semble-t-il. Il aurait crié à son complice de se dépêcher et il a pris la fuite. La police en possède une certaine description.

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE - ESPAGNOLE

Programmes: **POUR TOUS NIVEAUX**

Enseignement individuel ou en groupe de 4 à 6 élèves

Début des cours: automne '74

LES COURS SE DONNENT LE JOUR ET LE SOIR

LPS 500 E. Grande Allée 4^{ème} étage 529-0331

Language Power Systems

Reconnue par le Ministère de l'Éducation Permis no 669552 (culture personnelle)

La maison du tissu

BOUCLAIR

LE PLUS GRAND MAGASIN ESCOMPTE DE TISSUS AU CANADA

où l'on trouve le plus grand choix de tissus de qualité... au plus bas prix!

LA GRANDE VENTE D'OUVERTURE SE CONTINUE

La maison de tissus BouClair est la plus importante maison de tissus au Canada. Vous y trouverez un vaste choix de tissus ainsi que des importations venant des quatre coins du monde et ce, à des prix exceptionnels tels que 0.49 la verge à \$33.00 la verge.

P.S. Nous avons un assortiment complet d'accessoires, y compris garnitures, boutons, glissières et fils qui conviennent à votre budget. Aussi une nouvelle série complète de garnitures en polyester et coton dans toutes les couleurs et teintures conçues spécialement pour BouClair.

BOULEVARD HAMEL

3110 BENTLEY

Place d'Armes

HUBERT

BLOUIN

BOULEVARD HAMEL

JOURS DE SEMAINE 9h.30 à 6h.00

JEUDI-VENDREDI 9h.30 à 9h.00

SAMEDI 9h.30 à 6h.00 681-0644

AUBAINES

de la semaine à:

Loretteville 264 Racine Tél.: 842-1945

Orsainville Place Liray Tél.: 623-1546

Villeneuve Place Orléans Tél.: 661-7330

fabrication canadienne

100% nylon DuPont imperméabilisé

4 à 6x **9⁸⁸**

7 à 14 **14⁸⁸**

Cet habit de motoneige est confectionné selon les normes du Gouvernement canadien et de fabrication impeccable. Le nylon a été traité pour une imperméabilité accrue en voici quelques caractéristiques:

- LAVABLE
- SE NETTOIE A SEC
- TRAITE AU SILICONE POUR RESISTER AUX TACHES
- A L'EPREUVE DU VENT
- FORT ET DURABLE
- ROBUSTES FERMETURES-ECLAIR

Quantité limitée

.88

Polyester et rayonne

Résistant à l'usure et facile d'entretien malgré de légères imperfections qui n'affectent en rien la qualité et la durée. Dimensions: 36" x 36"

Valeur régulière de 2.49

1/2 PRIX

sur un lot de bottes doublées pour dames et messieurs. Choix de cuir véritable et similicuir dans le lot. Une offre exceptionnelle à ce temps-ci de l'année. Venez les voir!

Valeurs régulières de 32.95 à 50.95

La Boutique aux Aubaines

3 magasins pour mieux vous servir



SUPER VENTE

Découvrez votre touffeur à longs poils dans notre éventail éblouissant de chat sauvage, loup ou renard. Des fourrures qui seront pour vous d'impénétrables toisons chaudes!

- Trotteur de loup naturel, avec insertions de suède.

Super Prix 477⁰⁰

- Manteau pleine longueur en loup naturel, découpé de suède.

Super Prix 497⁰⁰

- Trotteur en chat sauvage naturel, retouché ou teint rouge.

Super Prix 597⁰⁰

- Trotteur de loup naturel, peaux pleines.

Super Prix 597⁰⁰

- Manteau de chat sauvage naturel, peaux allongées.

Super Prix 797⁰⁰

- Superbe trotteur de renard rouge, peaux allongées.

Super Prix 797⁰⁰

- Pour homme, paletot de chat sauvage naturel ou retouché.

Super Prix 797⁰⁰

- Manteau de renard bleu avec insertions de cuir façon 'chevron'.

Super Prix 897⁰⁰

- Manteau de renard rouge pleine longueur, découpé de suède.

Super Prix 897⁰⁰

- Manteaux de vison canadien pastel peaux allongées.

Super Prix 1297⁰⁰

Syndicat. Salon de la fourrure. Mail St-Roch, 3e étage.
Place Laurier et Place Fleur de Lys.

LE **Syndicat**
DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS